

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

(44^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du jeudi 26 octobre 1989

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. GEORGES HAGE

1. Loi de finances pour 1990 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4187).

Agriculture et forêt. - B.A.P.S.A. (suite)

MM. Bernard Schreiner (*Bas-Rhin*),
Gaston Rimareix,
Michel Carcelet,
Germain Gengenwin.

Rappel au règlement (p. 4192)

MM. Yves Chamard, le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 4192)

MM. Yves Coussain,
Gérard Gouzes,
Roger Lestas,

MM. Jean-Pierre Balligand,
Charles Fèvre,
Didier Chouat,
Xavier Hunault,
Jean Giovannelli,
Charles Pistre,
François Patriat, Xavier Hunault.

MM. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt ;
Ambroise Guellec.

M. Pierre Goldberg.

Suspension et reprise de la séance (p. 4209)

Réponses de M. le ministre aux questions de : MM. Pierre Goldberg, Edmond Alphanéry, Bruno Durieux, Loïc Bouvard, Xavier Hunault.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. Ordre du jour (p. 4211)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. GEORGES HAGE,
vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1990

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1990 (nos 895, 920).

AGRICULTURE ET FORÊT, B.A.P.S.A. (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'agriculture et de la forêt et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

Ce matin, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

Nous allons donc continuer, mais, compte tenu du nombre d'orateurs qui doivent encore s'exprimer, je recommande à chacun - sans faire pour autant un procès d'intention - de strictement respecter son temps de parole.

La parole est à M. Bernard Schreiner, pour dix minutes.

M. Bernard Schreiner (Bas-Rhin). Monsieur le président, je tâcherai de m'y tenir.

Monsieur le ministre de l'agriculture et de la forêt, mes chers collègues, l'examen du projet de budget du ministère de l'agriculture pour 1990 démontre clairement aux yeux du groupe du rassemblement pour la République de notre assemblée que les activités agricoles et agro-alimentaires échappent aux deux grandes orientations annoncées par le Gouvernement dans son projet de loi de finances pour 1990, à savoir la réduction des inégalités grâce à une réorientation des dépenses de l'Etat au profit des plus démunis et à des mesures de justice fiscale, et la priorité accordée aux secteurs qui préparent l'avenir.

En effet, face à une progression de 5,3 p. 100 des dépenses de l'Etat, le budget de l'agriculture n'enregistre qu'une augmentation de 3,5 p. 100, ce qui, compte tenu de l'inflation, correspond à une simple actualisation des dépenses.

Globalement les orientations traduites dans ce budget soulignent, une fois encore, le déphasage profond entre le discours gouvernemental agricole et les actes qu'il engage.

En 1989, soixante et un départements métropolitains ont été lourdement frappés par une sécheresse qui, dans de nombreux cas, a été plus désastreuse que celle de 1986. Les agri-

culteurs concernés, monsieur le ministre, font aujourd'hui partie des plus démunis vers lesquels devraient s'orienter l'effort de la collectivité nationale, conformément à la première orientation citée dans le projet de loi de finances.

Or la dotation du chapitre 46-33 en faveur du fonds de garantie contre les calamités agricoles n'augmente pas. Pourtant, malgré l'ampleur des besoins actuels, consécutifs à la sécheresse, les disponibilités de ce fonds sont limitées actuellement à 614 millions de francs. A titre de comparaison, je rappelle que les indemnités versées par le fonds pour la sécheresse de 1986, moins désastreuse, s'étaient élevées à 2,35 milliards de francs.

Un autre déphasage entre le discours et les décisions gouvernementales mérite d'être signalé : celui de l'harmonisation fiscale.

L'agriculture française subit en ce domaine toute une série de désavantages qui compromettent sa compétitivité : d'abord, une imposition foncière largement disproportionnée par rapport à ses principaux partenaires puisqu'elle représente 2,7 p. 100 de son chiffre d'affaires contre 0,7 p. 100 en Belgique et en République fédérale d'Allemagne et même 0 p. 100 aux Pays-Bas et au Royaume-Uni ; ensuite, une fiscalité lourdement préjudiciable au renouvellement des exploitations. A ce sujet, il convient de mieux différencier la terre, outil de travail du paysan, et la réalité patrimoniale d'un foncier qui, par ailleurs, enregistre depuis quelques années une baisse de valeur constante et rapide ; enfin, une T.V.A. sur le fioul à usage agricole qui ne reste déductible qu'à concurrence de 50 p. 100 de son montant, alors qu'elle est entièrement déductible dans les autres pays de la Communauté économique européenne.

Il ne suffit pas, monsieur le ministre, d'alerter les agriculteurs sur les contraintes du prochain grand marché européen de 1993. Il faut prendre des mesures concrètes pour favoriser l'adaptation de la France à cette échéance.

Où sont les perspectives correspondantes dans votre projet de budget ?

Les moyens dévolus à la modernisation de l'appareil de production agricole - chapitre 44-40 - diminuent de près de 2 p. 100. Il est surprenant, dans ce cadre, qu'à l'heure de la réforme du financement du développement agricole, et dans une période où chacun s'accorde à reconnaître la nécessité de maîtriser les coûts de production, les lignes correspondantes de votre budget traduisent un net désengagement de l'Etat en ces domaines.

Il en est de même pour les chapitres concernant l'orientation et la valorisation des productions agricoles.

Si les dotations destinées aux offices sont globalisées dans le chapitre 44-53, force est de constater une diminution de 140 millions de francs, soit de 3,5 p. 100, dans un secteur où la France doit pourtant compenser le désengagement communautaire et adapter ses productions aux contraintes des marchés.

Cette diminution est totalement incompatible avec les réalités du secteur laitier qui doit consolider sa compétitivité et poursuivre sa restructuration, malgré l'arrêt momentané des programmes d'encouragement à la cessation de la production laitière.

Ces diminutions sont insupportables compte tenu des opportunités et des promesses faites pour relancer l'élevage bovin, des conséquences prévisibles de la fin de la première étape transitoire de l'adhésion de l'Espagne à la C.E.E. et enfin, des effets de la récente réforme du marché ovin.

Quant à l'agro-alimentaire, première activité industrielle et premier secteur d'emploi en France, fleuron de notre balance commerciale - cela a été souligné - il ne bénéficie d'aucun effort national pour permettre les restructurations indispensables aux nouvelles données de la concurrence résultant des perspectives du marché unique européen de 1993.

Au contraire, l'Etat poursuit son désengagement dans les actions de type stockage-conditionnement ou P.O.A. - prime d'orientation agricole - et ne prévoit même pas une réactualisation des crédits du Fonds d'intervention stratégique.

En matière de politique de financement de l'agriculture, l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 1990, du nouveau régime de distribution des prêts bonifiés aurait mérité un effort particulier de l'Etat pour résoudre le problème des files d'attente actuellement enregistrées au Crédit agricole sur la quasi-totalité des prêts bonifiés, soit 4 milliards de francs pour les seuls prêts bonifiés acceptés par les commissions mixtes et restés encore sans réalisation.

M. André Lejeune. Qui a privatisé le Crédit agricole ? Ne serait-ce pas vous, par hasard ?

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial pour l'agriculture et la forêt. Il pleure les dégâts de Guillaume !

M. Bernard Schreiner (Bas-Rhin). On aurait pu penser, monsieur le ministre, qu'à défaut de prendre en considération les réalités économiques du secteur agricole et agro-alimentaire, le Gouvernement aurait mis l'accent sur le rôle fondamental de l'agriculture dans la politique d'aménagement du territoire. Or les fonds interministériels, comme le F.I.D.A.R. ou le F.I.A.M., enregistrent également une diminution ou une stagnation de leurs dotations.

Quant à la politique de la montagne et des zones défavorisées, inscrite au chapitre 44-80, elle connaît également une baisse de dotation de 3,4 p. 100 qui affecte les compensations de handicaps, les aides spécifiques à la mécanisation, aux bâtiments d'élevage ou aux aménagements collectifs.

Dans le domaine social, le B.A.P.S.A. participe à lui seul pour 50 p. 100 à l'augmentation des dépenses dévolues à l'agriculture. Dans un domaine en cours de réforme, avec la redéfinition de l'assiette de cotisation des agriculteurs qui devrait logiquement mieux prendre en compte leurs facultés contributives, la participation de l'Etat ne s'accroît que de 3,39 p. 100 alors que l'effort demandé aux agriculteurs correspond à une hausse de cotisation de 6,8 p. 100.

C'est ce chiffre que retiendront les agriculteurs alors que les pensions d'invalidité de l'AMEXA restent insuffisantes, que les retraites demeurent inférieures à celles du régime général et que les allocations familiales perdront encore 0,5 p. 100 de leur pouvoir d'achat en 1990.

En outre, il faut absolument régler la pénible question des agriculteurs en difficulté et des agriculteurs ne pouvant évoluer vers des exploitations équilibrées - cela a été dit par mon collègue M. Guellec - d'une part, en essayant d'étendre à l'agriculture un R.M.I. adapté, sorte de revenu de conversion, d'autre part, en assurant l'extension des primes du type indemnité agricole de montagne.

Cette analyse générale de votre projet de budget démontre clairement, monsieur le ministre, que l'agriculture ne fait pas partie des priorités de votre Gouvernement. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. André Lejeune. Il fallait le dire à Guillaume !

M. Bernard Schreiner (Bas-Rhin). Les chiffres sont là ! Vous pouvez les contester !

M. Pierre Métais. Démago !

M. Bernard Schreiner (Bas-Rhin). Il y a trop de contradictions entre vos déclarations et vos décisions budgétaires pour que notre groupe puisse soutenir ce projet de budget.

M. Jacques Fleury. Surprenant !

M. Bernard Schreiner (Bas-Rhin). La semaine dernière, le 19 octobre, au cours du forum sur l'élevage bovin, vous exposiez vos ambitions pour l'élevage français. Vous vous prononciez, par exemple, pour le choix de la qualité qui mérite une reconnaissance communautaire indispensable pour l'échéance de 1993.

Or, monsieur le ministre, même dans ce domaine et malgré vos affirmations, votre budget traduit le contraire de vos déclarations comme en atteste le chapitre 44-70 sur la promotion et le contrôle de la qualité qui enregistre une baisse de dotation de 8,9 p. 100.

Président en exercice du conseil des ministres de l'agriculture, vous entérinez au niveau du budget communautaire agricole des orientations qui ne respectent pas la ligne directrice négociée par la France en février 1988. En effet, le budget agricole communautaire est en diminution et se situe à quelque 28 milliards de francs en dessous de la ligne directrice acceptée en 1988.

Cette diminution se traduira par une économie de près de 6 milliards de francs pour le budget français ; il aurait été souhaitable et légitime qu'une partie de ces économies revienne aux agriculteurs.

Il n'en est rien, malgré la disparition des stocks agricoles européens qui ont servi de prétexte à une discrimination sévère des prix agricoles et à une politique de contingentement des productions.

Parallèlement au désengagement agricole de l'Etat que nous enregistrons aujourd'hui, c'est là, monsieur le ministre et président du conseil des ministres de l'agriculture européenne, une double démission que le groupe du Rassemblement pour la République se doit de sanctionner par un rejet de votre projet de budget agricole pour 1990. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Gaston Rimareix.

M. Gaston Rimareix. Monsieur le ministre, la discussion du budget doit être l'occasion, vous l'avez dit vous-même, d'une réflexion plus générale sur les objectifs de la politique agricole et d'un examen de l'utilisation des fonds publics et des interventions de l'Etat, ainsi que de l'adéquation de ces objectifs à court et à moyen terme. C'est dans ce cadre que je voudrais placer mon propos, sans reprendre l'examen des crédits qui a été fait par les différents rapporteurs.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Excellemment !

M. Gaston Rimareix. Certes, monsieur Tavernier !

Tout le monde reconnaît aujourd'hui que l'agriculture est un secteur essentiel au plan économique, au plan de l'aménagement du territoire, au plan social, un secteur essentiel et, aujourd'hui, un secteur d'avenir. Le dernier recensement de l'agriculture - vous l'avez rappelé, monsieur le ministre - donne une image de l'agriculture française plutôt réconfortante, celle d'une agriculture qui s'est modernisée, adaptée au marché et qui dispose de nombreux atouts, même si dans l'immédiat, elle doit faire face à d'importantes difficultés économiques et sociales.

Désormais l'agriculture est devenue un secteur à part entière et les agriculteurs sont des citoyens comme les autres. Il faut, en effet, en finir avec cette affirmation selon laquelle l'agriculture est un secteur injustement et inconsidérément aidé, une catégorie sociale plus assistée que les autres, un poids pour l'économie et pour le budget de la France. D'ailleurs les agriculteurs demandent simplement leur part dans le partage de la croissance et une juste solidarité.

Reconnaissons-le, des progrès ont été faits ou sont en cours dans cette voie. Le statut des exploitants, leur régime social, l'enseignement agricole rapprochent l'agriculture et les agriculteurs des autres secteurs.

Mais aujourd'hui l'agriculture est paradoxalement victime de ses efforts de modernisation depuis trente ans, de ses progrès techniques, du développement de la productivité et des productions.

La saturation des marchés mondiaux est une donnée incontournable. En outre, reconnaissons-le aussi, par manque de lucidité et de courage politique - ou les deux à la fois - les mesures de reconversion nécessaires et inévitables n'ont pas toujours été prises à temps, n'ont pas été préparées, ce qui rend aujourd'hui les adaptations à ces contraintes plus brutales et plus douloureuses. Il est clair, en effet, compte tenu de l'environnement économique mondial, de l'évolution des marchés, que les marges de manœuvre sur les débouchés, sur les productions et sur les prix sont réduites. Des mesures d'adaptation des productions sont indispensables dans de

nombreux secteurs, dont les effets immédiats doivent être compensés par l'intervention de l'Etat, tant pour des raisons de solidarité que pour des raisons économiques.

Mais il faut aussi préparer l'avenir à plus long terme : un secteur agricole puissant, compétitif, ouvert sur l'extérieur ; poursuivre la modernisation des exploitations agricoles familiales qui peuvent parfaitement s'adapter, elles l'ont montré ; améliorer leur compétitivité par la diminution des coûts de production et des charges, par l'augmentation des investissements de productivité ; par le développement de la filière agro-alimentaire, par une meilleure organisation des marchés.

Votre projet de budget, monsieur le ministre, s'inscrit dans cette perspective et répond à ces objectifs, dans le cadre d'une politique économique et financière dont le dessein est à la fois l'amélioration de la compétitivité de l'économie et le renforcement de la solidarité.

Les rapporteurs, M. Tavernier et M. Brune en particulier, ont mis en évidence les lignes de force, les priorités qui sont bien marquées ; je n'y reviendrai pas. Bien sûr, des insuffisances peuvent être notées ; bien sûr, vous n'avez pas répondu à toutes les demandes, parfois contradictoires, parfois démagogiques aussi, mais c'est un budget sélectif et responsable, plus qu'un budget d'éparpillement et de saupoudrage des crédits. Les appréciations qui ont été portées par certains collègues - je pense à M. Chollet qui parlait d'un budget dangereux pour l'agriculteur - et auxquelles vous avez déjà répondu dans votre intervention générale, ne sont pas sérieuses et je n'ai guère entendu de proposition alternative sinon le « toujours plus », ce qui n'est pas une politique, surtout pour ceux qui demandent moins d'interventionnisme de l'Etat. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. André Lejeune. Qu'ils s'adressent à Guillaume !

M. Gaston Rimareix. Monsieur le ministre, pour ma part, j'insisterai sur cinq points, j'allais dire cinq chantiers qui me paraissent déterminants pour répondre à l'attente immédiate des agriculteurs et pour préparer l'avenir de l'agriculture : le renforcement de la solidarité, la priorité de la formation et de la recherche, le développement du secteur agro-alimentaire, la consolidation de la politique agricole commune, l'aménagement de l'espace rural et l'environnement. Ces demandes sont formulées non pas pour ajouter à la litanie des « toujours plus », mais pour rappeler les priorités du groupe socialiste et vous demander de préciser vos orientations et les mesures que vous comptez prendre.

Sur la solidarité, je serai bref, les rapporteurs y ont insisté. Elle doit jouer entre les différentes catégories sociales de ce pays, entre les agriculteurs, entre les régions, et vous savez que les moyennes cachent des situations très différentes qui évoluent parfois rapidement.

La sécheresse, vous le savez, monsieur le ministre, a été exceptionnelle. Nous vous avons, les uns et les autres, assailli, comme nous l'avons été par les agriculteurs qui nous faisaient part de leurs difficultés. Vous avez été interrogé de nombreuses fois. Les agriculteurs approuvent votre volonté de transparence et de justice, mais ils attendent avec impatience - et c'est maintenant urgent - les propositions et les classements de nouveaux départements, l'augmentation des crédits du fonds des calamités agricoles, vous le savez, le report des annuités d'emprunt et des mesures en ce qui concerne l'approvisionnement en céréales. Sur ces divers points, vous nous donnerez sans doute tout à l'heure certaines réponses.

La réforme de l'assiette des cotisations sociales s'inscrit également dans ce cadre de la solidarité. Là aussi, les dispositions du projet de loi en cours recouvrent un large accord. Des inquiétudes existent cependant sur les conséquences du passage du système actuel à l'autre, même de façon très progressive. Un dispositif de plafonnement des augmentations pour les cotisations minimales est sans doute indispensable. La réforme de la taxe sur le foncier non bâti, dans un souci d'allègement des charges, notamment dans certaines zones de production extensive, d'élevage en particulier, et aussi dans un souci d'harmonisation au niveau européen, est souhaitée. Des mesures d'allègement ont déjà été prises ; il faut aller plus loin.

La formation et la recherche sont l'une des priorités de votre budget, comme le budget de l'éducation nationale et de la recherche l'est dans le budget de l'Etat, à juste titre, tant il est vrai que l'avenir de l'agriculture passe par des agriculteurs mieux formés.

Je voudrais simplement insister sur deux points. Le premier a trait à l'adaptation du développement agricole essentiellement financée par le F.N.D.A. aux nouvelles données de l'agriculture et qui pose des problèmes, vous le savez.

Le deuxième point concerne l'intensification de la recherche dans le secteur agro-alimentaire. La coordination des moyens avec votre collègue de la recherche, notamment sur les projets à finalité industrielle, paraît aussi une mesure indispensable.

L'importance de ce secteur agro-alimentaire a été soulignée. Les difficultés des entreprises françaises sont bien connues : insuffisance des investissements, faiblesse de la recherche, mauvaise organisation commerciale, organisation du secteur coopératif et des groupements de producteurs.

Bien sûr, tout ne saurait reposer sur l'Etat. Les entreprises, le secteur bancaire ont leur rôle à jouer. Nous souhaiterions connaître, monsieur le ministre, vos orientations sur le renforcement de ce secteur, en liaison avec l'organisation des filières - notamment la filière viande - ce qui passe non pas uniquement par la constitution de grands groupes, mais aussi par le développement de P.M.E. performantes, essentielles pour l'espace rural.

S'agissant maintenant de la politique agricole commune, la poursuite de cette politique et sa consolidation sont la condition même de l'expansion de notre agriculture. Mais la C.E.E. ne doit pas céder aux menaces, au chantage, aux injonctions des U.S.A. concernant le commerce des produits agricoles. Le libéralisme agressif conduirait tout droit à l'effondrement des marchés, à la ruine de nombreux agriculteurs français.

Les résultats que vous avez obtenus à Genève doivent être consolidés. L'intervention de l'Etat pour la régularisation des marchés agricoles reste indispensable.

La P.A.C. a aussi entraîné ces dernières années, vous le savez, des bouleversements considérables pour les agriculteurs français. Vous avez dit que vous souhaitiez une pause - elle est effectivement nécessaire - et une adaptation plus souple à l'évolution des marchés.

Quelles sont, monsieur le ministre, vos propositions, alors que vous présidez le conseil des ministres de l'agriculture, notamment en ce qui concerne les quotas laitiers ?

L'aménagement de l'espace rural qui constitue 90 p. 100 du territoire national. L'agriculture en a été longtemps l'activité principale. L'évolution des productions et des marchés accentue les déséquilibres. Des zones entières, il faut le constater - montagnes, zones défavorisées -, sont en voie de dépopulation, parfois de désertification.

L'enjeu est d'importance et il concerne non pas uniquement votre ministère, mais aussi celui de l'aménagement du territoire, celui de l'équipement, celui du tourisme et d'autres.

Je voudrais sur ce point, monsieur le ministre, insister sur la nécessité de poursuivre une politique volontariste à long terme, non seulement en renforçant les différents moyens budgétaires - fonds ruraux, aides spécifiques - mais aussi par une meilleure coordination au niveau national entre les ministères, entre les collectivités locales et aussi avec la C.E.E.

Vous avez parlé du deuxième volet de la politique agricole commune, des mesures socio-structurelles qui concernent avant tout les zones défavorisées. Quelles sont aussi les perspectives dans ce domaine ?

Monsieur le ministre, vous avez eu toujours le courage et l'honnêteté de tenir aux agriculteurs, même si cela n'était pas toujours populaire, un langage de vérité, ...

M. André Lejeune. C'est vrai !

M. Gaston Rimareix. ... de ne pas biaiser avec les contraintes internationales des marchés, de ne pas tricher avec les chiffres. Vous l'avez montré tout à l'heure avec beaucoup de conviction.

Votre politique, comme ce budget, concentre les moyens sur la préparation de cette agriculture d'avenir, tout en prenant en compte les aides économiques et sociales nécessaires pour répondre aux conséquences des adaptations parfois trop rapides ou à la situation conjoncturelle, comme celle due à la sécheresse. C'est vrai, il faut être particulièrement attentif aux problèmes des agriculteurs en difficulté qui ont droit à la solidarité de la nation.

Monsieur le ministre, vous avez compris que le groupe socialiste votera votre budget, pas simplement dans un mouvement de soutien bien naturel, mais parce qu'il est convaincu que ce budget répond aux exigences de la situation actuelle, qu'il est cohérent avec les objectifs que nous avons approuvés et également qu'il prépare l'avenir. (*Applaudissement sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Cartelet pour cinq minutes. C'est un exercice redoutable, si l'on veut rester dans les temps !

M. Jacques Fleury. Eh oui, monsieur le président !

M. Gérard Gouzos. Et sur un sujet aussi important !

M. Michel Cartelet. Monsieur le ministre, je souhaite que nous utilisions au maximum les capacités céréalières de la France et que nous ne nous contentions pas des résultats actuels, aussi bons soient-ils.

Nous avons la chance de bénéficier de sols et de climats appropriés aux cultures céréalières et d'agriculteurs dont la technicité ne cesse de progresser, si bien que nous sommes parmi les tout premiers au monde pour les rendements. Il y a peu de domaines dans lesquels nous soyons aussi performants et pourtant l'agriculture française souffre de ses propres succès. L'autolimitation de la production par le recours à des mesures telles que le gel des terres et à l'application des Q.M.G. européennes fait courir un risque de démotivation des agriculteurs les plus performants. D'autres solutions doivent être offertes aux producteurs céréalières.

La France exerce jusqu'à la fin de l'année la présidence de la C.E.E. et vous bénéficiez, monsieur le ministre, d'une responsabilité élargie pour faire avancer les dossiers céréalières européens. L'agriculture française en sera la première bénéficiaire.

Le recours aux produits de substitution aux céréales doit reculer d'une manière significative afin de privilégier la production de nos douze pays. Ce choix ne peut être que collectivement consenti et nous comptons sur vous pour faire progresser ce dossier.

Parallèlement, il est souhaitable que des solutions plus imaginatives que le seul gel des terres soient trouvées. Je suis un ferme partisan, vous le savez, de l'agro-industrie et je pense qu'il serait préférable de destiner contractuellement la production de certaines surfaces agricoles à une utilisation purement industrielle, plutôt que de procéder à un gel passif. En engageant l'agriculture dans cette voie, on lui conserverait son dynamisme, sa volonté créatrice et sa capacité d'évolution.

Dans des régions comme les nôtres, monsieur le ministre, puisque nous sommes voisins, vous savez combien est grande la volonté de réussir cette évolution. Vous avez pu le mesurer récemment en visitant une exploitation céréalière de mon département. Dans cette exploitation, un couple de jeunes agriculteurs a décidé d'adopter à son activité principale un poulailler de 25 000 unités. Votre ministère doit accompagner cette orientation nouvelle qui permet de conserver des emplois sur place et qui favorise une utilisation locale d'une partie de la production céréalière.

Je voudrais appeler votre attention sur l'antinomie qui existe entre la création des Q.M.G. et le maintien même partiel de la taxe de coresponsabilité. Il faut être clair : une mesure exclut l'autre. En ce domaine, la cohabitation n'est pas souhaitable. Aussi souhaiterais-je que vous vous engagiez sur un calendrier fixant le démantèlement total de la taxe de coresponsabilité.

Vous avez prévu, monsieur le ministre, de faire évoluer le taux des plus-values à long terme de 16 à 18 p. 100. En contrepartie, le taux de l'impôt sur les sociétés baissera de deux points. Hélas ! Cette mesure pénalisera les exploitations agricoles, car, assujetties à l'I.R.P.P., elles ne bénéficieront pas de la baisse des taux sur les sociétés, mais elles subiront l'effet de la réforme sur les plus-values. Il faut donc prendre en compte, dans ce domaine, la spécificité du monde agricole.

Dans le même état d'esprit, monsieur le ministre, je souhaite que le plafond de la réduction pour investissement soit augmenté et que cette déduction s'étende aux parts de coopératives, à celles de C.U.M.A. ou de G.F.A.

En cinq minutes, il est bien difficile de formuler un avis sur l'ensemble du budget de l'agriculture, aussi m'en tiendrai-je à ces quelques remarques auxquelles, j'espère, vous

pourrez répondre d'une manière positive. Je suis persuadé que la politique, que vous mettez en œuvre avec la foi et la compétence que même vos adversaires vous reconnaissent,...

M. Gérard Gouzos. C'est vrai !

M. Michel Cartelet. ...vous permettra, année, après année, de dominer les problèmes dont souffre le monde agricole.

L'évolution de l'agriculture, même si elle ne touche qu'un monde de plus en plus réduit d'actifs professionnels intéressera directement tous les Français à cause du poids économique de cette activité, à cause de l'étendue et de l'espace dont elle a la charge. En cette année climatiquement et météorologiquement excessive, cet intérêt grandit au rythme des risques encourus.

A travers votre budget, vous misez sur la recherche, sur l'enseignement et sur la solidarité. C'est la chance et l'avenir de l'agriculture.

Siégeant sur les bancs des non-inscrits, je souscris totalement à votre objectif. C'est pourquoi je vous assure de mon soutien et de mon vote. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Germain Gengenwin.

M. Germain Gengenwin. Monsieur le ministre, vous étiez bien euphorique ce matin, en présentant les chiffres du recensement général de l'agriculture.

M. Pierre Métais. Il était réaliste !

M. Germain Gengenwin. Je crois qu'il faudrait maintenant envoyer un délégué à ceux qui sont venus de leur exploitation et qui, sans doute, ne possèdent pas les mêmes chiffres. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial pour le B.A.P.S.A. Laissez-le parler !

M. le président. Messieurs, il n'est pas inutile qu'en début de séance l'atmosphère s'anime, mais il ne faut pas que cela dure trop longtemps. Veuillez laisser la parole à M. Gengenwin.

M. Germain Gengenwin. Merci, monsieur le président.

Le rôle des députés de l'opposition, monsieur le ministre, est de porter un jugement critique sur votre budget.

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Très bien !

M. Germain Gengenwin. A cette occasion, nous constatons les choix faits par votre Gouvernement : ce budget est en augmentation de 3,5 p. 100 contre 5,3 p. 100 pour celui de la nation ; ces taux ne correspondent pas. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Or, de ces 3,5 p. 100, si nous enlevons les 2 p. 100 affectés au B.A.P.S.A., il ne reste que 1,5 p. 100 pour les actions de votre ministère, ce qui, en francs constants, est plutôt une régression.

M. François Patriat. L'argumentaire est répétitif.

M. Germain Gengenwin. Parmi les différents chapitres, je relève que le B.A.P.S.A. évolue de 4,9 p. 100 par rapport à 1989. Les crédits ouverts auront donc permis de payer aux exploitants 41 milliards de francs de pensions de vieillesse et 26 milliards de prestations de santé. Ces prestations sont financées par les cotisations versées par les exploitants et par les ressources extérieures provenant de la solidarité interprofessionnelle et de la solidarité nationale.

Mais la question importante reste le financement de la protection sociale, car l'évolution de la contribution professionnelle suscite des inquiétudes chez les exploitants en raison du déséquilibre démographique ; en effet, les actifs diminuent de 4 p. 100 tous les ans.

De plus, cette solidarité professionnelle est fondée sur des bases contestables. L'assiette cadastrale, complétée par des taxes, a provoqué des distorsions et des inconvénients qui ont rendu ce système insupportable.

Pour de multiples raisons, il faut lier étroitement les cotisations sociales et le revenu tout en tenant compte des spécificités agricoles.

Au niveau des prestations, l'assurance vieillesse est le poste toujours le plus important et il représente, avec près de 42,5 milliards, 56 p. 100 des dépenses du B.A.P.S.A. Les

prestations progressent de 3,32 p. 100 alors que les cotisations cadastrales augmentent de 11,47 p. 100. À ce niveau-là, vous avez effectivement anticipé sur la réforme en cours.

En matière de prestations maladie, on dénote une croissance rapide des dépenses, de 8,4 p. 100. Un tiers du B.A.P.S.A. y est consacré. Il faut noter toutefois une diminution des allocations de remplacement.

Quant aux prestations familiales, elles sont en régression, du fait de la baisse de la natalité.

M. Gérard Gouzes. Ce n'est pas la faute du ministre !

M. Germain Gengenwin. Cependant, il faut remarquer aussi une baisse du pouvoir d'achat.

Les variations de la participation professionnelle appellent de nombreux commentaires. En effet, les cotisations sociales augmentent de 6,8 p. 100 par rapport à 1989, compte tenu des 200 millions accordés par le Gouvernement.

Je note un point positif : le démantèlement des taxes sur les céréales et des taxes sur le foncier non bâti. Ce principe est excellent mais ne profite pas à tout le monde. Il concerne surtout les grands céréaliers alors que l'accroissement des charges frappe plus durement les petites exploitations d'élevage et de polyculture. Certes, je ne mésestime pas les difficultés des céréaliers, mais ce changement équivaut à un report sur d'autres exploitants.

Alors que le revenu agricole ne suit pas la même évolution, le poids des cotisations sociales s'alourdit : de 1981 à 1988, le revenu agricole a progressé de 33,2 p. 100 et les cotisations de 85,7 p. 100. Bien sûr, une réforme complète est en cours. Nous nous en réjouissons et vous savez que nous y sommes favorables mais ce prélèvement social doit être proportionnel aux revenus dégagés par le travail.

Quitte à réformer, monsieur le ministre, vous pourriez aussi ouvrir le chantier de l'impôt sur le foncier non bâti car on ne peut soutenir les exploitations lorsque les exploitants sont pénalisés par un poids anormalement élevé de l'impôt foncier. Cette charge s'alourdit sans cesse et, de plus, elle est anti-économique car les contraintes de la P.A.C. imposent une diminution des charges fixes.

Dans la première partie du projet de budget, nous avons déposé, mon ami Ambroise Guellec et moi-même, un amendement visant à supprimer la part de l'impôt foncier sur le non bâti revenant aux départements et aux régions. Il a bien sûr été rejeté. Une autre solution a été suggérée car le poids de cet impôt varie considérablement selon les régions. Il a été proposé de réduire les distorsions et de plafonner le taux de l'impôt. Une réflexion sur la formule du plafonnement est en cours. Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous donner quelques précisions à ce sujet ?

Je voudrais tout de même vous faire remarquer que toutes les propositions visant à alléger le foncier non bâti ont été refusées alors que l'allègement en matière de taxe d'habitation, soit 1,8 milliard de francs, ne semble pas contestable. Malgré de longues discussions, nous n'avons encore pas beaucoup avancé dans ce domaine.

Considérant que les bases du financement professionnel sont contestées, la réforme de l'assiette des cotisations est urgente car dans le contexte actuel où l'on préconise des méthodes d'exploitation extensive et qui imposent des limitations de production après les quotas ou les Q.M.G., le revenu cadastral n'est plus le paramètre permettant d'organiser la solidarité entre les exploitations agricoles des différents types. Le financement professionnel doit reposer sur des modalités justes et transparentes. Il faut lier le revenu et les cotisations sociales et harmoniser le nouveau système avec les autres régimes sociaux, tout en tenant compte des spécificités agricoles.

Je sais que nous reviendrons sur ces points au cours de l'examen du projet de loi d'orientation, mais je tiens cependant à faire quelques observations.

Le revenu sera dorénavant apprécié à partir de l'assiette fiscale qui permet de cerner la capacité contributive de chacun, mais des inquiétudes subsistent quant au résultat de la prise en compte du revenu fiscal.

Est-il vraiment représentatif de la faculté contributive ? Il est permis d'en douter quand on sait que le bénéfice agricole dégagé par une exploitation est, de par certaines règles fiscales, nettement différent du revenu dont dispose l'exploitant avant impôt. De ce fait, l'assiette fiscale ne reflète pas le revenu effectivement disponible et la capacité contributive réelle. Il faut donc y apporter des correctifs.

Dans le secteur de la viticulture, le stock entraîne une majoration des prélèvements sociaux et fiscaux pour l'appréciation fiscale qui en est faite. Par conséquent, les prélèvements sociaux se feraient sur une assiette erronée. Il y a en l'espèce une incohérence du système car on ne traite pas les aspects fiscaux sur lesquels reposent les aspects sociaux.

En outre, cette assiette n'est-elle pas trop soumise aux aléas du revenu agricole. Les cotisations sociales ont besoin d'être lissées. Or le revenu agricole est susceptible de connaître de grandes variations d'une année à l'autre. Par ailleurs, le décalage dans le temps entre la perception du revenu et le versement des cotisations risque de provoquer des difficultés de trésorerie aux agriculteurs qui devront, pendant les années de vaches maigres, acquitter des cotisations pour les années de vaches grasses.

Une autre inquiétude subsiste quant à la rente du sol qui introduit une distorsion entre les propriétaires et les preneurs. Lors de la première lecture du projet de loi complémentaire nous avons déjà évoqué ce sujet ; nous allons y revenir.

Revenons au budget de 1990 qui nous préoccupe aujourd'hui.

Au-delà des priorités non contestables, le budget est au mieux reconduit. On ne peut que déplorer que des crédits supplémentaires n'aient pas été dégagés au profit de certaines actions. Pour les actions économiques, les crédits ne progressent globalement que de 0,8 p. 100. Or, dans la perspective du grand marché européen, il faudra privilégier l'investissement productif afin d'intensifier la compétitivité de nos exploitations.

La dotation aux offices régresse de 140 millions de francs, soit 3,5 p. 100. Bien que cette restriction de crédits soit imputable à la baisse des dépenses d'intervention de la C.E.E. et à la diminution des crédits nécessaires au paiement des primes de cessation d'activité laitière, il est clair qu'ils ne permettront pas de faire face aux besoins de certaines filières de production. Vous-même, monsieur le ministre, vous avez regretté ce matin qu'il y ait trop d'exportations à l'état brut.

Un effort spécifique aurait pu être fait en faveur des offices par la contribution de la France aux dépenses du FEOGA qui a permis de réaliser une économie de 5,6 milliards de francs. Vous auriez certainement pu profiter de cette économie pour abonder les crédits alloués aux offices car ceux-ci doivent assurer le relais au niveau du désengagement de la Communauté. Quel est votre sentiment sur ce sujet, monsieur le ministre ?

Il apparaît indispensable de fournir un effort en faveur de certaines filières, notamment fruits et légumes, viande et céréales. Dans le cadre de cette dotation globale, 3,8 milliards de francs, pourriez-vous, monsieur le ministre, nous expliquer la ventilation par office ?

En matière d'aménagement du territoire, on constate aussi un désengagement croissant ; l'évolution des crédits du F.I.D.A.R. et du F.I.A.M. démontre que l'aménagement rural ne constitue vraiment pas une priorité. Nous le regrettons.

Ces crédits sont en régression de 30 p. 100 au moment où sont négociés à Bruxelles les cadres communautaires d'appui pour les programmes. Le Gouvernement, monsieur le ministre, n'est-il pas en train de s'amputer de contreparties financières communautaires substantielles en matière de développement rural ?

Le chapitre des actions spécifiques en zone défavorisée accuse une baisse de 5 p. 100. Ces crédits sont notamment destinés à des actions de promotion de produits alimentaires. Or il est important de favoriser la qualité, notamment dans le cadre des appellations d'origine ou des labels, car une politique de qualité doit être menée afin de permettre à notre agriculture de jouer un rôle de premier plan. La protection et la promotion des produits de qualité constitueraient un atout pour notre agriculture et permettraient en outre de concrétiser une politique de développement et d'aménagement des zones en difficulté. Il n'est pas irréaliste de défendre ce dossier.

Comment entendez-vous, monsieur le ministre, le concrétiser ?

Autre aspect du désengagement de l'Etat : on ne peut mener une politique de limitation de la production et vouloir assurer l'entretien de l'espace rural sans s'en donner les moyens pour éviter la désertification, la dépopulation et le déclin économique.

Dans le domaine de la recherche, vous avez mis l'accent ce matin, à juste titre, sur le programme « Aliment 2000 ». Mais il faut aussi que l'Etat participe à la valorisation des résultats.

En matière de production laitière, l'augmentation de 1 p. 100 de la réserve communautaire et sa répartition entre les Etats membres pour régler les problèmes particuliers qui se posent encore est en soi une bonne chose. Toutefois, le fait de prendre des quantités nécessaires sur le droit de produire de l'ensemble des producteurs n'est pas acceptable après les réductions importantes déjà subies. Il ne s'agit, de plus, que d'un droit potentiel, puisque le 1 p. 100 sera pris sur des quantités provisoirement suspendues.

Quant à l'indemnité, elle ne sera plus versée dès le premier litre de dépassement. Cette mesure paraît drastique car le non-versement sera appliqué sans qu'il y ait proportionnalité entre la faute et la sanction.

Comment, monsieur le ministre, entendez-vous mener les négociations en vue d'obtenir les assouplissements nécessaires ?

Cette situation, monsieur le ministre, est intolérable quand on sait que notre économie ne peut se passer de l'apport des devises du commerce agro-alimentaire. En effet, le solde « industrie » de la balance commerciale a baissé de 150 milliards de francs en cinq ans. A l'opposé, la balance agro-alimentaire a permis de dégager un excédent de 24 milliards de francs pour les six premiers mois de 1989 et, dans ce domaine, le taux de couverture des achats français s'établit à 136 p. 100.

De plus, le secteur agricole occupe encore une place importante dans notre économie. Selon la D.A.T.A.R., l'agriculture représente 7 p. 100 de l'emploi. Mais il faut ajouter de nombreux emplois induits en amont et en aval.

En conclusion, monsieur le ministre, ce budget, une fois de plus, ne répond pas aux aspirations de la profession. Il contraste avec le discours concernant la nécessité de maintenir les points forts de notre balance commerciale et de mettre l'accent sur un aménagement équilibré du territoire et la sauvegarde de l'environnement.

Pour en terminer, je souhaite aussi que le président du conseil des ministres européens affiche plus de conviction dans la réalisation de ses projets.

Ce constat ne nous permet pas, monsieur le ministre, d'émettre un vote favorable à votre budget, et nous le regrettons. Vous êtes certes un bon ministre de l'agriculture (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*), mais le budget que vous nous présentez est beaucoup moins bon. Il prouve que, pour le gouvernement et le parti socialiste, l'agriculture n'est vraiment pas prioritaire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Les orateurs suivants voudront bien s'astreindre au respect du temps qui leur est imparti, sinon nous verrons se lever le soleil !

Rappel au règlement

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Chamard, pour un rappel au règlement.

M. Jean-Yves Chamard. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au moment où nous discutons des crédits du ministère de l'agriculture, les forces de police, sur ordre du Gouvernement, ont tenté d'empêcher le président et les responsables départementaux de la F.N.S.E.A. de venir dialoguer avec la représentation nationale.

M. Charles Fèvre. C'est scandaleux !

M. Jean-Yves Chamard. Je tiens, au nom de mon groupe, mais je suis persuadé de le faire au nom de beaucoup sur ces bancs, à élever une vive protestation.

M. André Lajeune. Démago !

M. Jean-Yves Chamard. Au moment où les agriculteurs souffrent de la sécheresse, et alors que votre budget ne leur apporte pas ce qu'ils attendent - je pense notamment à l'exonération d'une partie du foncier non bâti qu'ils souhaitent depuis longtemps,...

M. Gérard Gouzes. Démagogie !

M. Jean-Yves Chamard. ... et au moratoire sur les emprunts - je vous demande, monsieur le président, de nous accorder une suspension de séance pour que nous puissions dialoguer avec le président Lacombe et les responsables départementaux de la F.N.S.E.A. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. Monsieur Chamard, il y avait deux idées dans votre rappel au règlement.

M. Jean-Yves Chamard. C'est pour aller plus vite, monsieur le président, que je me suis permis de regrouper un rappel au règlement et une demande de suspension de séance.

M. le président. Par la première, vous mettez en cause une manière de procéder des forces de l'ordre, par la seconde, vous critiquez le budget. Vous avez mélangé les genres, monsieur Chamard.

M. Jean-Yves Chamard. C'est que les deux choses sont critiquables, vous le savez aussi bien que moi.

M. le président. Cependant, je vous accorde une suspension de séance, disons de dix minutes.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à quinze heures cinquante-cinq, est reprise à seize heures quinze.*)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Yves Coussain, pour cinq minutes.

M. Yves Coussain. « S'il n'y a plus d'agriculture, nous allons régresser. Une terre sans hommes est une terre qui meurt. »

Ce sont, monsieur le ministre, vos déclarations au *Quotidien de Paris* il y a quelques semaines. Ce sont aussi mes craintes à la lecture du projet de budget que vous nous proposez, craintes que j'exprimerai à travers trois constatations.

Premièrement, les crédits destinés aux zones défavorisées et à l'aménagement du territoire sont en baisse. Ainsi, les crédits de l'Etat pour l'indemnité spéciale de montagne baissent de 3,4 p. 100, ceux destinés aux actions de promotion des produits de montagne, à l'amélioration génétique, sont simplement reconduits, de même que les dotations aux aménagements et équipements collectifs.

Dans le même temps, bien que ne faisant pas partie de votre budget, les fonds à vocation rurale enregistrent une chute de 30 p. 100 en crédits de paiement.

Les zones de montagne, vous le savez, ont à faire face à des handicaps de plus en plus lourdement ressentis que, seules, des volontés politiques de compensation, à l'échelon national et européen, permettront de surmonter. Le budget est la traduction concrète de ces volontés. Or le projet de budget que vous nous présentez pour 1990 me semble plutôt traduire une résignation à l'abandon progressif de ces zones. Cela me paraît d'autant plus grave que la Communauté économique européenne va mettre en place des plans de développement des zones rurales. Avec les baisses de dotations constatées, l'Etat français pourra-t-il accompagner ces plans communautaires ?

Deuxième constatation, la dotation au fonds des calamités est trop faible. Elle ne permettra pas de faire face à l'ampleur des dégâts causés par la sécheresse. En 1986, les indemnités versées par ce fonds étaient supérieures à deux milliards. Nous sommes loin de ce chiffre, alors que le sinistre est beaucoup plus grave.

Votre dispositif est d'autant plus attendu dans un département tel que le Cantal que nous devons faire face à une deuxième calamité, l'invasion de campagnols qui ont détruit le fonds culturel de dizaines de milliers d'hectares, et au déséquilibre issu de sécheresses à répétition.

Nous attendons que des mesures urgentes soient prises, telles que le report d'annuités avec prise en charge des frais financiers par l'Etat, l'accroissement de l'enveloppe départementale d'allègement de la dette agricole, l'aide au transport

de produits déshydratés et de céréales et des crédits pour la lutte contre les campagnols. Ce n'est pas avec des doses homéopathiques que seront guéris les maux de la sécheresse.

Troisième constatation, le soutien du développement à la modernisation de l'agriculture et de l'agro-alimentaire est insuffisant, avec les crédits du fonds d'intervention stratégique stables et les crédits d'orientation agricole et de politique industrielle en baisse. Seule la recherche-développement a un régime favorable, mais nous savons que ses effets sont à long terme et qu'elle ne peut trouver sa mise en application que dans des entreprises performantes et solides. Il est donc indispensable de revoir en hausse la prime d'orientation agricole et le fonds d'intervention stratégique pour conforter des entreprises qui n'apportent pas à notre balance du commerce extérieur autant qu'elles le devraient, compte tenu de notre tissu agricole et des matières premières produites.

La modernisation de l'agriculture passe aussi par les investissements des exploitants. Ceux-ci doivent bénéficier de prêts bonifiés. Certes, les crédits en faveur de la bonification augmentent, mais cette augmentation compense essentiellement la hausse du coût de la ressource.

Les files d'attente au 31 décembre prochain représenteront environ quatre milliards de francs. Avant d'entrer dans un nouveau système de distribution des prêts bonifiés, il serait bon de résorber ces stocks. De même, la réglementation des prêts spéciaux d'élevage n'est pas modifiée pour consolider les prêts à court terme destinés à l'engraissement.

Monsieur le ministre, le budget de l'agriculture qui nous est présenté va à rebrousse-poil du partage de la croissance, que ce soit entre l'agriculture et les autres activités économique ou entre les régions riches et urbaines et les régions rurales fragiles.

C'est une France à deux vitesses que vous nous dessinez et je crains que demain ce soit un pays sans hommes et sans paysans. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. François Nassot. Sortez vos mouchoirs !

M. Michel Lambert. Tout ce qui est exagéré est insignifiant !

M. le président. La parole est à M. Gérard Gouzes.

M. Gérard Gouzes. Pendant le temps très court qui m'est imparti, je ne vous dirai pas, monsieur le ministre, que lorsqu'il y a une baisse de crédits dans un des chapitres de votre budget, une fois de plus l'agriculture apparaît comme le parent pauvre dans l'ordre des priorités du Gouvernement. Tout doit être prioritaire. Mais si tout est prioritaire, plus rien ne l'est ! (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Je ne vous dirai donc pas non plus, lorsqu'il y a une hausse de telle ou telle dotation, qu'il s'agit d'un effet mécanique, d'un ajustement insuffisant ou, comme on vient de le prétendre à l'instant même, d'une simple compensation.

Je ne vous demanderai pas davantage de faveurs spéciales pour un secteur qui, chacun le comprend un peu plus chaque jour, doit sortir progressivement d'un ghetto où l'ont enfermé les conservateurs de tous crins, et ce depuis trop longtemps.

M. André Lejeune. Très bien !

M. Gérard Gouzes. La seule question que je vous poserai tout au long de ce débat sera de savoir si votre budget répond à ce grand mouvement de restructuration, de mutation, de modernisation - vous avez employé le terme - qui secoue le secteur agricole depuis plus de trente ans, si oui ou non vous prenez en compte le rôle indispensable pour la nation tout entière des agriculteurs dans l'aménagement et la protection de l'environnement.

Qui dit modernisation dit tout d'abord enseignement. Je note l'effort engagé, qui se traduit par une forte progression des crédits et des effectifs : plus 12,5 p. 100. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) L'enseignement public voit la création nette de 222 emplois d'enseignants et les crédits consacrés aux dépenses pédagogiques font plus que doubler. C'est une réalité.

M. Michel Lambert. Très bien !

M. Gérard Gouzes. Pour l'enseignement privé, l'enveloppe progresse de plus 10,7 p. 100. Qui s'en plaindrait ? Par ailleurs, la loi du 31 décembre 1984, mise en chantier par l'un

de vos prédécesseurs, M. Michel Rocard, et appliquée par vous-même, est totalement intégrée dans ce budget, ce dont nous nous félicitons.

M. Michel Lambert. Très bien !

M. Gérard Gouzes. Qui dit modernisation dit recherche. Même si le financement des principaux organismes de recherche ne relève pas du budget agricole, je note avec satisfaction la progression des crédits de l'I.N.R.A., plus de 6 p. 100, et du CEMAGREF, plus 5 p. 100.

Qui dit modernisation dit également amélioration de la compétitivité de nos entreprises agricoles. Or la compétitivité se crée par l'augmentation des prix à la production ou par la diminution des charges d'exploitation. Nous savons que les négociations dans le cadre de l'*Uruguay round* ont conduit, après l'échec de Montréal, à l'accord de Genève, qui prévoit à long terme « l'engagement de tous les pays à des réductions progressives substantielles du soutien et de la protection de l'agriculture ». Nous ne nous faisons donc aucune illusion sur les prix. Il faut par conséquent peser sur les charges et il est très facile, monsieur le ministre, de vous le demander. C'est ce que je fais, tout en sachant qu'il y a deux méthodes pour répondre à ce problème.

La première consiste, par démagogie, à céder à toutes les demandes. Elle finit par faire de l'agriculture un secteur assisté, protégé artificiellement, comme si cette activité était garantie, fonctionnarisée. Ce n'est pas, que je sache, votre programme. En tout cas, ce n'est pas le nôtre !

La seconde méthode, qui est celle du Gouvernement, consiste à prendre la mesure de chaque demande et à l'intégrer dans un processus de modernisation. Les agriculteurs veulent une diminution, voire une disparition de la taxe sur le foncier non bâti et des efforts ont déjà été faits dans ce sens. Mais il ne faut pas oublier le financement des petites communes.

M. André Lejeune. Eh oui !

M. Gérard Gouzes. Je crois que nous sommes tous d'accord. Les agriculteurs veulent un aménagement de la fiscalité, notamment sur les transmissions et les successions. Ils ont raison, mais il faut avoir le courage de leur expliquer comment et pourquoi cela est possible ou pas.

Je traiterais maintenant du financement des investissements et de la fiscalité.

Tous les concours financiers sont aujourd'hui accordés à la personne, c'est-à-dire au chef d'exploitation. Je vous renvoie au rapport que j'ai rédigé en 1986 et me permets même d'en citer un passage concernant les investissements : « Si la politique d'investissement des agriculteurs est parfois jugée de l'extérieur de l'agriculture de façon sévère, et critiquée, tantôt pour son insuffisance mais le plus souvent pour un certain excès, n'est-ce pas parce que la confusion de l'exploitation et du patrimoine personnel de l'agriculteur entretient l'idée que seul ce patrimoine peut garantir la politique de prêts ? »

Il est vrai que les résultats économiques de l'agriculture ne permettent qu'une faible rentabilité du capital, d'autant plus faible que les besoins de capitalisation sont élevés, tout en n'autorisant qu'une rémunération modeste du travail. Il est dès lors plus facile de fonder une politique de financement de l'agriculture sur l'existence des possibilités de garantie qu'offre un patrimoine des agriculteurs élevé que sur la capacité des exploitations à avoir des résultats. On ne peut oublier que si la dette des agriculteurs n'est que de l'ordre de 13 à 15 p. 100 du total du bilan de l'agriculture et de 15 à 20 p. 100 des immobilisations, elle représente par ailleurs 1,8 fois la valeur ajoutée. La confusion entre, d'un côté, l'exploitant et son patrimoine et, de l'autre, l'exploitation outil de travail, outil économique, a favorisé un financement de l'agriculture fondé essentiellement sur les garanties et non sur la capacité de remboursement qu'une politique de prêts à l'exploitation aurait incité à développer. Une distinction des deux entités dans le couple que forment actuellement l'exploitant et l'exploitation permettrait de jeter les principes de base d'une autre politique de financement. Ayons le courage de le dire à nos amis agriculteurs !

Le problème est le même pour la fiscalité. Les principes de la fiscalité agricole sont maintenant connus et, en dépit de leur diversité, de leur imperfection propre, les trois régimes pratiqués - forfaitaire, réel, simplifié - reposent tous sur une appréciation des résultats comptables de l'exploitation. Sans doute faudrait-il du temps pour exposer l'ensemble des cri-

tiques entendues sur les dispositions adoptées pour le calcul des résultats fiscaux : distinction des stocks, des immobilisations, prise en compte de la longueur des cycles de certaines productions, de diverses pratiques culturales.

Je me limiterai à deux observations.

L'assimilation du patrimoine personnel et de l'exploitation conduit à la confusion de cette dernière avec l'exploitant.

L'assimilation aboutit, sauf dispositions particulières, à analyser certaines augmentations des immobilisations non comme des investissements, mais comme des quasi plus-values ; c'est le cas par exemple dans ma région pour la réalisation en cinq à sept ans d'une plantation d'arbres. Il y a manifestement un problème car on confond patrimoine et exploitation agricole.

La confusion aboutit à ce que la fiscalité agricole n'est spécifique de l'agriculture que dans le mode de calcul des résultats de cette activité et qu'elle s'efface, une fois le résultat obtenu, derrière une fiscalité de la personne, l'I.R.P.P., qui porte à la fois sur le revenu constitué de bénéfices agricoles et sur les autres revenus du foyer fiscal, dont on a dit l'importance.

Ainsi, le taux de fiscalisation des résultats agricoles dérive des taux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et peut varier d'une exploitation à l'autre, fussent-elles identiques et eussent-elles dégagé les mêmes résultats.

Ces exemples pourraient être multipliés. Ce qui est certain, c'est qu'il faut, là aussi, dire la vérité. Chacun doit y réfléchir, les parlementaires comme les organisations agricoles et les syndicats d'exploitants. On ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre. La fiscalité sur le revenu, sur le patrimoine, doit être la même pour tous les Français, pour les agriculteurs comme pour les autres, y compris en ce qui concerne l'impôt foncier.

En revanche, la fiscalité de l'entreprise agricole mérite un régime particulier qui doit être encouragé, et je crois que c'est ce que vous essayez de faire, monsieur le ministre, puisque le Gouvernement a accepté la semaine dernière deux amendements déposés par notre collègue Bouquet tendant à favoriser le passage de l'exploitation agricole classique à l'E.A.R.L.

C'est la seule perspective de modernisation réelle ; il faut l'expliquer aux agriculteurs. C'est d'ailleurs celle qu'a retenue le Gouvernement depuis plusieurs années avec la loi d'adaptation de l'exploitation agricole, le redressement judiciaire des exploitations en difficulté, la définition de l'agriculture - nous n'en avons pas jusqu'à ces derniers mois - la réforme de l'assiette des cotisations sociales, la réforme du contrôle des structures, la réflexion sur le monde rural, son aménagement, le rôle que doivent y jouer les agriculteurs mais aussi l'ensemble des ruraux. Les clichés d'une agriculture abandonnée, d'une France en friche, d'exploitations démodées, toutes ces idées reçues, exploitées et cultivées par certains sont également mises à mal par les statistiques et par le recensement général de l'agriculture.

Certes, il y a des situations particulières d'endettement, de difficulté, voire de détresse, qui sont dues à des événements économiques ou climatiques. Je pense en particulier à la sécheresse et tiens à vous dire, monsieur le ministre, qu'il faut changer la loi sur les calamités agricoles. Le fonds est aujourd'hui...

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. ... à sec !

M. Gérard Gouzes. ... à sec, c'est le cas de le dire ! Il est en effet grevé pour pratiquement la moitié de ses crédits, c'est-à-dire plus de 200 millions de francs, par le remboursement d'un emprunt souscrit en 1986.

Votre budget prend en compte ce grand plan social pour l'agriculture à hauteur de 500 millions de francs. Cela sera-t-il suffisant ? Il faudra rester très vigilant, mais il faut reconnaître le dynamisme du secteur agricole, qui se modernise chaque jour. Un agriculteur sur dix chez les moins de quarante ans utilise un micro-ordinateur, une majorité d'agriculteurs tient une comptabilité de gestion, 30 000 G.A.E.C., près de 1 000 E.A.R.L. ont été créées. Le mouvement est lancé, il faut l'encourager.

Certes, rien n'est jamais satisfaisant à 100 p. 100. Mais, mes chers collègues, lorsqu'on a voté en 1987 un budget de 32,4 milliards de francs et en 1988 un budget de 36,2 milliards de francs, comment n'approuverait-on pas un budget

pour 1990 de 37,5 milliards de francs ? Merci, mes chers collègues de l'opposition, de le voter avec nous ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Roger Lestas.

Tiendrez-vous le pari des cinq minutes, mon cher collègue ?

M. Roger Lestas. Je le pense !

M. Edmond Alphandéry. M. Gouzes a largement dépassé son temps de parole !

M. Roger Lestas. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le ministère de l'agriculture se voit doté pour 1990 d'un budget qui n'apparaît plus parmi les grands budgets prioritaires de l'Etat. La situation de l'agriculture française ne permet pourtant pas d'appréhender l'avenir avec euphorie. Besoin de modernisation de notre secteur agricole, freinage de la diminution de la population active, lutte contre la désertification des campagnes et du monde rural, mise en place d'un véritable plan social d'accompagnement, réforme de l'enseignement : tels sont les enjeux des dix prochaines années.

Un pourcentage de 3,5 p. 100 d'augmentation, c'est bien et légèrement supérieur à l'inflation mais, au regard de la progression du budget de l'Etat, qui est de 5,3 p. 100, et de l'ensemble des budgets civils, en hausse de 4,4 p. 100, c'est insuffisant. Si l'on décompte la subvention directement affectée au B.A.P.S.A., le budget ne connaît plus qu'une hausse de 1,5 p. 100. En fait, le budget de l'agriculture pour 1990 est au mieux reconduit.

Force est de constater qu'il n'y a aucun effort particulier, à l'exception de la D.J.A. et de l'enseignement agricole, l'augmentation des crédits affectés à ce poste étant de 12,50 p. 100. L'adaptation de l'agriculture aux nouvelles exigences de son environnement et de l'amélioration de sa compétitivité attendra. Il convient pourtant de poursuivre cette entreprise en n'omettant pas, dans l'avenir, les crédits pour la modernisation des établissements de l'enseignement agricole.

Lors de l'examen du budget, j'ai constaté avec regret que l'aménagement du territoire rural n'était plus une priorité dans l'action du Gouvernement.

Je prendrai deux exemples concernant l'aménagement foncier rural.

Premièrement, la seconde part de la D.G.E. accordée aux départements sert à financer les dépenses d'aménagement foncier. Or les départements qui doivent répondre à une demande de plus en plus pressante se trouvent dans l'obligation de dépasser, souvent de deux à trois fois, les crédits de la dotation versée par l'Etat, ce qui provoque un transfert de charges important pour maintenir le rythme des travaux programmés.

Deuxièmement, les crédits du F.N.D.A.E. sont nettement insuffisants. Etant donné la sécheresse exceptionnelle de cette année, la plupart des départements sont tenus de faire des connexions de réseaux d'eau pour desservir les populations rurales, voire de rechercher de nouveaux moyens de production d'eau potable, et je garde l'espoir que le prochain budget réservera une part substantielle aux dépenses d'aménagement du territoire rural.

La poursuite de l'analyse du projet de budget me conduit à faire une remarque préalable. La France du secteur primaire ne se définit pas par une agriculture, mais des agricultures. Je suis l'élu d'un département où prédomine un certain type d'agriculteurs, avec de petites exploitations d'une moyenne de 20 hectares. Cet agriculteur est aujourd'hui en difficulté et demande un plan d'aide à la restructuration et à la modernisation à court et moyen termes.

M. René André. Très bien !

M. Roger Lestas. L'année 1989 fut sinistrée à un double titre : du fait de la limitation et de la réduction de la production, c'est-à-dire du fait des quotas laitiers - c'est malheureusement devenu une habitude depuis leur instauration en 1984 - ...

M. Jean-Pierre Balligand. Qu'est-ce que c'est que ce discours ?

M. Roger Lestas. ... et du fait de la sécheresse exceptionnelle ; dans mon département, celle-ci aura coûté 700 millions de francs.

Elu d'une région de petits exploitants, je voudrais attirer l'attention de M. le ministre sur les critères destinés à faire reconnaître les agriculteurs en difficulté. Ceux-ci sont de deux sortes. Il y a d'abord les agriculteurs qui se sont installés depuis 1981, voire auparavant. Certains n'ont pas atteint leur capacité de production moyenne ou maximale et ne peuvent faire face à leurs engagements financiers. Il y a ensuite les agriculteurs qui ont une exploitation familiale, pratiquent la pluriactivité et ne souhaitent pas investir, ainsi que les nouveaux venus, repreneurs d'exploitants ayant dépassé l'âge qui leur permettait de bénéficier des aides à l'installation. Ces deux catégories sont frappées de plein fouet par les quotas laitiers et par la sécheresse.

M. Patrick Ollier. Tout à fait !

M. Roger Lestas. Les difficultés s'accumulent pour la première catégorie, dont la comptabilité est en général suivie. Ces dossiers d'agriculteurs en difficulté peuvent être examinés facilement et rapidement.

Il en va différemment pour ceux de la seconde catégorie. En général petits producteurs de lait, ils avaient pris l'habitude d'augmenter légèrement leur production chaque année, de façon à faire face à l'inflation. Privés de cette possibilité depuis l'application de cette sinistre mesure, ils n'ont pu que décapitaliser leur cheptel pour faire face à leurs charges. Mais un tel procédé ne peut se renouveler plus de deux années sans mettre en péril l'exploitation. En outre, un troupeau laitier ne peut se maîtriser comme une machine. Des écarts de production allant jusqu'à 15 p. 100 peuvent intervenir en fonction des conditions climatiques, de la santé du troupeau, de la qualité du fourrage. En conséquence, les petits producteurs sont les plus vulnérables et certains ont été privés de plus de 20 p. 100 de leur chiffre d'affaires en lait pour payer les pénalités.

M. René André. Eh oui !

M. Roger Lestas. Je voudrais insister sur les problèmes humains que créent de telles situations et les scrupules d'honneur que rencontrent ces agriculteurs pour ne devoir d'argent à personne, sans pourtant être reconnus en difficulté.

Je vous interpelle, monsieur le ministre, sur cette catégorie de notre population active. Les fruits et les bienfaits matériels du discours social doivent aussi leur parvenir.

En ce qui concerne les actions techniques de votre projet de budget, et notamment l'élevage, les crédits diminuent à nouveau alors que les professionnels comme l'administration s'accordent à souligner l'importance des actions à mener.

Si la production de viande permet une alternative, il n'en reste pas moins qu'elle est d'un rendement nettement inférieur, compte tenu de la durée de rotation du capital ; elle est aussi très dépendante du foncier non bâti, ce qui nous place en situation d'infériorité vis-à-vis de nos partenaires européens.

Quant à l'élevage, je fais remarquer que si les crédits pour l'amélioration génétique sont maintenus au même niveau en francs courants, l'ensemble des crédits F.A.R. est en diminution.

Même constat pour les crédits destinés à l'identification permanente généralisée des animaux. Ils sont à nouveau diminués de 10 p. 100 alors que la fiabilité de cet outil doit être préservée et améliorée dans certains cas.

Enfin, les crédits consacrés à la lutte contre les maladies des animaux avaient augmenté de façon importante en 1989. Le budget de 1990 envisage une diminution de près de 10 p. 100. C'est en contradiction avec les souhaits exprimés par la profession agricole au regard des besoins à l'exportation.

Ce budget, monsieur le ministre, est un peu « paresseux » : vous me pardonnerez l'expression, j'en suis sûr. Plus d'ambition et de souffle ne lui aurait pas nu.

Je n'aperçois pas le grand dessein agricole de transition du monde rural que nous serions en droit d'attendre d'une présidence du Conseil européen des ministres de l'agriculture.

J'espère donc que le budget de 1991 sera à la hauteur pour la nécessaire mutation de l'agriculture française. Il ne convient pas d'atteindre la mention passable lorsqu'on peut obtenir la mention bien ou de se contenter du moins lorsqu'on dispose de moyens pour atteindre le plus, ou à défaut le mieux.

C'est pourquoi, en l'état actuel des choses, même si je lui reconnais quelques bonnes orientations, je ne voterai pas ce budget. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Daniel Reiner. Mention passable, ça passe !

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Balligand.

M. Jean-Pierre Balligand. Monsieur le ministre, vous êtes reconnu comme un ministre compétent...

M. Edmond Alphandéry. Sympathique !

M. Didier Chouat. Sympathique, aussi !

M. Xavier Hunault. Ça ne suffit pas !

M. Jean-Pierre Balligand. ... courageux et moderniste, mais vous n'êtes pas seulement le ministre des agriculteurs : vous êtes aussi le ministre de l'espace rural, c'est-à-dire le ministre de l'espace français. En effet, l'espace rural, c'est 95 p. 100 de l'espace naturel.

Mon intervention sera celle du rapporteur du budget de l'aménagement du territoire, qui tient à appeler votre attention sur cette question, que vous avez d'ailleurs abordée ce matin dans la deuxième partie de votre intervention.

D'abord, « plantons » le contexte.

Aujourd'hui, en France, le contexte c'est celui d'un nouvel Eldorado, celui des villes, des mégapoles. C'est-à-dire, que hormis quelques villes, une dizaine sur le territoire français, les productions d'ordre industriel, quelquefois les productions agricoles même, ont tendance à utiliser de moins en moins d'espace, tout simplement parce qu'il y a corrélation entre la productivité et la solvabilité ou, plus exactement, la non-solvabilité de certains pays, les pays du tiers monde et des pays de l'Est. Cette première donnée du contexte pèse lourd sur la réflexion que nous devons conduire concernant notre espace national.

Deuxième élément, très important : si l'Etat n'a plus une grande ambition d'aménagement de son espace, il se trouve qu'un certain nombre d'administrations sont, elles, en train, non plus d'aménager le territoire, mais de « déménager » notre territoire ! Nous voyons en particulier la S.N.C.F., l'E.D.F., par exemple, organismes dépendant de l'Etat mais ayant des statuts autonomes, établissements publics ou autres, aménager à leur manière le territoire national, en ne s'occupant plus que des grandes métropoles d'équilibres... Pour le reste, aux régions et aux départements d'assumer ! C'est la deuxième donnée lourde de notre contexte actuel.

Le troisième élément à prendre en compte, c'est la difficulté de la gestion nationale des fonds européens. La D.A.T.A.R. a publié, en juin 1989, une belle carte, où le vert symbolise ce qui intéresse toutes les zones rurales. Cette carte montre très clairement les zones d'application des programmes européens et nationaux. A quel niveau l'Europe va nous aider, quels moyens sont disponibles à l'échelle nationale pour répondre à un devoir de solidarité entre les zones de développement et les zones peu à peu laissées à l'abandon ? Il importe de le savoir.

Après avoir mentionné le contexte, j'en viens à mon propos. Votre ministère, monsieur le ministre, doit redevenir, comme vous l'avez dit ce matin, le ministère acteur du développement rural, de l'aménagement rural autour d'un projet d'aménagement.

La première idée que je vais exposer, mes chers collègues, exige, pour être traduite dans les faits, que nous tous, quel que soit notre groupe politique, nous nous fassions entendre un peu plus ! Car ce n'est pas uniquement en nous adressant au ministre de l'agriculture ou au ministre de l'aménagement du territoire que nous allons pouvoir résoudre les problèmes du monde rural. Il nous faut faire bloc par rapport à l'idéologie du moment, ou à la mode du « tout tertiaire », des grandes mégapoles, pour demander, dans un Etat qui a retrouvé un minimum de croissance, un effort de solidarité afin de répartir les fruits de la croissance.

Dans la politique qui pourrait être menée, je soulignerai un élément fondamental : la question de la gestion des espaces ruraux avec les moyens que vous avez, monsieur le ministre. Parce que vous seul, au ministère de l'agriculture, détenez les moyens d'intervention sur l'espace national ! Vous avez, en effet, des services, les D.D.A., directions départementales de l'agriculture, qui connaissent parfaitement le terrain.

M. Edmond Alphandéry. Directions de l'agriculture et de la forêt !

M. Jean-Pierre Balligand. En effet, de l'agriculture et de la forêt. Il s'agit d'envoyer un message aux acteurs de l'aménagement rural, aux directions départementales de l'agriculture et de la forêt sur la question fondamentale, qui est celle-ci : de nouveau l'espace rural, l'aménagement de l'espace rural est une priorité gouvernementale ! Les D.D.A. ont besoin, je le crois de recevoir ce message indispensable.

M. Germain Gengenwin. Très bien !

M. Jean-Pierre Balligand. Ce matin, et c'était un peu une innovation, m'a-t-il semblé, vous avez parlé, monsieur le ministre, de la gestion agricole et, pour la première fois, très nettement, de la gestion de l'espace et des ressources rares.

M. Germain Gengenwin. Mais c'est très bien !

M. Jean-Pierre Balligand. Il me faut parler en second lieu de la question fiscale. Nous ne pouvons pas régler, en effet, correctement la question du foncier non bâti et de ses charges, s'il n'y a pas synergie et appréhension du problème de l'intercommunalité.

M. Michel Lambert. Très bien !

M. Jean-Pierre Balligand. Il faut dire très clairement aux maires ruraux, qui sont souvent des agriculteurs, que nous ne pouvons pas faire partout, dans chaque commune, une salle polyvalente, qu'il faut donc faire ensemble cette salle parce que tout simplement, dans dix ans, il ne restera plus dans les communes rurales que quelques agriculteurs actifs, quelques actifs...

M. Germain Gengenwin. Là, vous déplacez le problème.

M. Jean-Pierre Balligand. ... qui paieront donc, via le foncier non bâti, les emprunts contractés par les communes.

Par conséquent, il faut lier la question du foncier non bâti à la question de l'intercommunalité. Et il faut lier aussi la réforme du foncier non bâti à la question de l'extensification.

M. Michel Lambert. Oui, en effet.

M. Jean-Pierre Balligand. Dans certaines régions françaises, l'intensification continuera. Je suis représentant d'un département, l'Aisne, et d'une région, la Picardie, où l'intensification existe historiquement. D'autres régions françaises ont besoin de l'extensification et donc d'une réforme du foncier non bâti.

M. Michel Lambert. C'est sûr !

M. Jean-Pierre Balligand. Voilà pourquoi, dans cette perspective, il faut transformer la taxe sur le foncier non bâti en un nouvel impôt sur l'activité économique agricole. Il faut trouver une taxe, « professionnelle » en quelque sorte, sur l'activité économique agricole afin de remplacer l'impôt local que les communes et les départements doivent recevoir. *(Exclamations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. Edmond Alphandéry. Voilà qui va leur faire plaisir !

M. Michel Lambert. Ils le souhaitent !

M. Jean-Pierre Balligand. Il faut avoir l'honnêteté de dire, monsieur le ministre, que les bases doivent être différentes, qu'elles ne peuvent pas être celles du cadastre, car celles-ci sont complètement injustes et inadaptées. Il faudra forcément asséoir le nouvel impôt sur l'activité économique.

Tels sont les trois axes que je voulais mettre en évidence en ce qui concerne la question du foncier non bâti.

Pour terminer, monsieur le ministre, je vous parlerai de la gestion des ressources rares, une question qui me tient à cœur. A mon avis, le redéploiement de votre ministère doit se faire autour des problèmes de la forêt et de l'eau.

S'il y a aujourd'hui, dans un certain nombre de départements français, pas dans tous, de graves problèmes d'eau, vous pourriez peut-être demander au Parlement - pourquoi pas ? - de se saisir, ne serait-ce que par l'élaboration d'un rapport d'information, du problème de la gestion des fonds hydrauliques en France pendant les vingt-cinq dernières années. On peut, en effet, s'interroger sur certains points. Où sont passés les fonds ? Comment ont-ils été utilisés ?

La question de l'eau doit être centrée sur votre ministère. Actuellement, et c'est d'ailleurs à mon avis, l'origine de la crise, plus de cinq ministères en France ont en charge la ges-

tion de l'eau, sans compter les collectivités territoriales. Je ne vois pas comment nous pouvons nous sortir d'une pareille affaire ! Il faut donc tout recentrer sur votre ministère, qui représente l'espace par excellence, l'ensemble des questions touchant aux ressources rares - ces questions sont d'ailleurs aujourd'hui posées, en dehors du Parlement, par une partie de la population française.

Voilà, monsieur le ministre, ce que je tenais à vous dire sur l'aménagement de l'espace. A côté de la question des prix agricoles, du soutien à l'activité agricole, il faut aussi poser la question d'ensemble de la gestion de l'espace rural. Nous voudrions tout simplement que votre intervention soit de plus en plus positivée dans ce secteur, que vous soyez de plus en plus interventionniste afin, précisément, de reprendre en charge l'ensemble des gestions de l'espace quelque peu abandonnées ces dix dernières années. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Charles Fèvre, pour cinq minutes.

M. Charles Fèvre. Monsieur le président, monsieur le ministre, je vais revenir sur ce qui s'est passé ici il y a une heure environ. Un membre de l'opposition a demandé une suspension de séance à quinze heures cinquante-cinq. Nous nous sommes retrouvés, à l'entrée du Palais Bourbon, avec le président Lacombe, notamment, et un certain nombre de responsables agricoles, afin d'organiser la réunion de dix minutes qui était prévue, conformément à l'objet de la demande de suspension de séance.

Notre surprise a été grande de voir que l'un des rapporteurs socialistes - il n'est d'ailleurs pas là en ce moment : probablement reçoit-il actuellement des responsables ! - voulait que la réunion se tienne d'abord avec les socialistes ! *(Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

M. François Patriat. Ce sont eux qui votent le budget !

M. Charles Fèvre. Ils ne sont pas suffisamment nombreux pour voter le budget !

M. Didier Chouat. Les socialistes ont quand même voté les recettes !

M. Charles Fèvre. Nous avons alors proposé, mes chers collègues, de tenir une réunion commune avec les rapporteurs du budget de l'agriculture et un représentant de chaque groupe, ce qui était une proposition consensuelle de la part de l'opposition. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Michel Lambert. C'était une chausse-trape. *(Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. Charles Fèvre. Refus complet des représentants socialistes !

M. Ambroise Guellac. Sectarisme !

M. Charles Fèvre. Je voulais dénoncer, en premier lieu, le sectarisme... *(Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.)* de cette position et, second lieu, une tentative inadmissible de récupération. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* en faveur d'un budget critiquable sur bien des points, comme l'ont dit de nombreux orateurs. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

M. Michel Lambert. C'est un émissaire de M. Guillaume ! *(Sourires.)*

M. Charles Fèvre. Monsieur le ministre, j'en viens à mon propos. Je voudrais simplement appeler votre attention et insister - puisque d'autres en ont parlé - sur un dossier général important : celui des charges pesant sur l'agriculture. Je formulerai ensuite, très brièvement, trois demandes précises de la Haute-Marne, mon département ; elles recoupent d'ailleurs les demandes d'autres départements.

Le prix du matériel augmente, les frais d'exploitation aussi, alors que le revenu reste au mieux stagnant sur la moyenne période - le revenu baisse même pour certains exploitants.

L'obligation de productivité qui en résulte est possible ou supportable pour les uns, mais en condamne beaucoup d'autres.

Si l'Etat veut endiguer, limiter, freiner, sinon stopper la disparition des exploitations, il lui faut agir dans les deux domaines où il le peut : les charges fiscales, le foncier non bâti notamment, et les cotisations agricoles.

La taxe sur le foncier non bâti devient insupportable parce que, s'agissant d'une ressource essentielle - elle est souvent la seule ! - pour les communes rurales, ses taux ont fortement augmenté depuis dix à douze ans.

M. Jean-Luc Proel. Il faut changer cela.

M. Charles Fèvre. Globalement, elle représente 3 p. 100 de la valeur ajoutée agricole, alors que le poids de la taxe professionnelle n'est que de 2 p. 100 pour les entreprises du secteur industriel et commercial. Elle est également, et de loin, la plus lourde de tous les pays de la C.E.E.

Elle crée donc des distorsions importantes de concurrence, notamment dans la Communauté, qui entraveront nos exportations agricoles et elle nuira, par son poids - M. Balligand vient de le rappeler, aux objectifs d'extensification des exploitations, extensification qui constitue une des solutions aux problèmes de l'agriculture. Bien sûr les collectivités locales ne pourront se passer de cette ressource.

C'est pourquoi, le seul remède consiste dans la prise en charge de cet impôt par le budget de l'Etat. Il en coûterait, à ce dernier, 8 milliards. Je connais le chiffre, monsieur le ministre !

C'est peut être beaucoup, mais - dois-je vous le rappeler ? - l'Etat compense déjà 40 milliards au titre des trois autres taxes locales, la taxe professionnelle, la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier bâti !

Proposez donc un plan de prise en charge, non pas du jour au lendemain, monsieur le ministre, mais sur trois ou quatre ans. Certes, votre collègue le ministre des finances refusera, et c'est normal, car c'est le rôle de tout ministre des finances ! De toute manière, le Gouvernement devra s'y résoudre un jour ou l'autre s'il veut enrayer le phénomène de la disparition des exploitations et maintenir en survie une bonne partie de notre milieu rural.

J'en viens aux cotisations sociales agricoles qui ont, en huit ans, augmenté trois fois plus vite que le revenu des agriculteurs. Le fait que ces cotisations ne financent directement que le tiers du budget de prestations sociales agricoles n'est pas un argument ou une réponse suffisante : le rythme d'accroissement, dans cette période de difficulté pour notre agriculture, compte plus que le niveau lui-même !

Le projet de loi complémentaire, en cours de discussion au Sénat, après avoir été adopté au printemps dernier par l'Assemblée nationale, prévoit bien, il est vrai, que le prélèvement social en agriculture deviendra proportionnel au revenu. Mais d'abord, il ne faut pas qu'il soit assis sur le capital investi car dans nul autre secteur économique les cotisations sociales ne sont assises sur le capital investi ! Mettons tous les secteurs à égalité sur ce plan.

En outre, il faut que pendant la période intermédiaire, puisqu'une transition sera prévue par la loi, le prélèvement soit uniquement lié à l'évolution du revenu agricole, afin que les distorsions ne continuent pas à s'aggraver.

Les quotas laitiers, monsieur le ministre, me permettront de faire la transition avec trois problèmes locaux, ou relative-ment locaux.

Même réduite l'an dernier, la taxe de coresponsabilité laitière n'a plus aucune justification depuis l'instauration des quotas laitiers. Or elle existe toujours hors zone défavorisée.

Survivance du passé, incompréhensible pour certains, compréhensible pour d'autres - notamment la Communauté, peut-être - elle ne constitue plus aujourd'hui qu'une charge supplémentaire pour des exploitations qui sont très souvent en situation difficile en raison même des quotas laitiers.

Je voudrais rappeler, en arrivant par là à trois problèmes plus ponctuels mais qui recouvrent ceux d'autres départements, que le quota laitier attribué à la Haute-Marne en 1984 a pris comme référence l'année 1983, année de sécheresse, donc de production laitière limitée. Résultat ? C'est 3 600 000 litres qu'il manque dans ce département depuis cette époque ! Ce déficit met en cause, vous le comprendrez, l'existence de beaucoup d'exploitations.

A Bruxelles on serait disposé, m'avez-vous écrit récemment, à augmenter la réserve nationale. Dans celle-ci, il me paraît indispensable - je crois que vos services en sont convaincus - de réserver une part spécifique pour traiter le

problème des départements défavorisés par la référence 1983, faute de quoi non seulement le problème ne sera pas résolu mais les choses iront en s'aggravant dans des départements comme celui-ci.

Chacun reconnaît - vous l'avez reconnu ! - que les crédits affectés au « plan sécheresse » sont insuffisants. Oui, vous l'avez vous-même reconnu, ici, dans vos réponses à des questions au Gouvernement.

La Haute-Marne, pourtant fortement éprouvée notamment dans le sud, ne figure pas parmi les trente-quatre départements qui ont été inscrits sur la première liste de départements sinistrés. Je vous demande simplement de compléter rapidement cette liste et d'inclure l'ensemble du sud haut-marnais dans les zones sinistrées, de sorte qu'il bénéficie à ce titre des aides prévues au titre des calamités agricoles.

La commission de Bruxelles soumettra prochainement au Conseil européen une liste supplémentaire de départements classés en zone défavorisée. Là aussi, il y a un problème.

M. Michel Lambert. C'est fait !

M. Charles Fèvre. C'est dommage ! Mais peut-être peut-on reprendre l'affaire, mon cher collègue !

Il est surprenant qu'un département comme la Haute-Marne n'y figure pas alors que le faible potentiel des sols et le dépeuplement agricole le justifient pleinement.

J'ai relu les critères de classement : présence de terres peu productives ; nature du sol, relief accidenté, altitude moyenne élevée ; faible densité de population, ou tendance à la régression démographique ; moyenne d'âge des agriculteurs élevée.

Vous avez le dossier entre les mains, monsieur le ministre. Il est nécessaire qu'un département comme celui-là, et comme d'autres probablement, figure dans la liste de départements défavorisés.

Un mot sur les crédits de l'enseignement agricole, qui augmentent globalement de 11,3 p. 100. Pouvez-vous m'indiquer quelle est la progression des crédits affectés à l'enseignement agricole privé par alternance ? Je veux parler essentiellement, vous l'aurez compris, des maisons familiales rurales qui me semblent avoir été quelque peu oubliées dans cette augmentation. Je souhaite que vous puissiez donner à la représentation nationale quelques informations sur ce sujet. Je n'ai pas entendu dans votre propos de ce matin les précisions souhaitables.

Dossiers généraux ou dossiers plus localisés montrent que l'agriculture, *a fortiori* dans les petits départements, une cinquantaine en France, ne réglera pas ses problèmes sans une aide sérieuse.

La solidarité mise en œuvre aujourd'hui apporte sans doute des solutions aux problèmes d'hier, et ce n'est pas rien. Il faut le reconnaître. Tous les gouvernements y ont participé.

Mais il reste à définir et à appliquer une nouvelle solidarité qui arme notre agriculture face aux problèmes de demain, notamment ceux qui naîtront d'une Europe plus concurrentielle et plus exigeante pour les coûts et la rentabilité.

Il y va dans beaucoup de départements de la survie du milieu rural. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Didier Chouat. M'épuiserez-vous à ajouter que vous disposez de cinq minutes comme nombre d'autres orateurs encore inscrits ?...

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Cinq minutes de cent vingt secondes !

M. Didier Chouat. Monsieur le ministre, ainsi que vous l'avez affirmé en présentant le texte de la loi d'adaptation au mois de juin et réaffirmé avec force ce matin, la participation des agriculteurs à leur système de protection sociale doit être marquée par davantage d'équité et de transparence.

Avec le projet de B.A.P.S.A., vous anticipez sur la mise en œuvre de la réforme proposée et vous avez raison. Le groupe socialiste s'en félicite, car il y voit la preuve de la volonté du Gouvernement d'avancer sans tarder dans la voie d'une plus juste répartition des charges entre agriculteurs en fonction des réelles capacités contributives de chacun et de l'effort contributif accompli par les autres catégories d'assurés sociaux, notamment ceux du régime général.

Le délai de mise en œuvre de la réforme est relativement long : dix ans. Raison de plus pour s'engager rapidement dans cette voie.

S'agissant des cotisations proprement dites versées par les agriculteurs en 1990, il serait bon, monsieur le ministre, de préciser les choses. Vous l'avez rappelé ce matin, 6,8 p. 100 constitue une augmentation globale. Elle appelle deux questions.

Premièrement, compte tenu de la diminution du nombre de cotisants, quelle sera l'augmentation réelle pour les exploitants en activité ?

Deuxièmement, cette moyenne d'augmentation recouvrant des disparités, pouvez-vous nous en dire plus sur ce que seront les écarts entre les plus faibles et les plus fortes augmentations ?

Si je pose ces questions, c'est pour rappeler les difficultés que rencontrent déjà un nombre élevé d'agriculteurs pour faire face au paiement de leurs cotisations sociales. On a pu ainsi observer que les retards de paiement constituaient souvent un signal d'alarme pour ceux qui accumulaient des dettes de diverse nature.

C'est un dossier difficile, délicat à traiter sur le plan social, économique, culturel, et tout simplement humain.

Dès l'an dernier, vous en aviez fait une priorité, inscrite dans le budget de 1989 au nom de la solidarité nationale. Vous poursuivez pour 1990 les efforts budgétaires engagés cette année au titre de la lutte contre l'endettement excessif de certaines exploitations. Les crédits inscrits en faveur des agriculteurs en difficulté augmenteront de 300 à 500 millions de francs, y compris les programmes d'aide au revenu agricole. Nous nous en félicitons, même si nous savons qu'on ne pourra sans doute pas faire face à tout en même temps.

C'est pourquoi, au-delà de l'aspect quantitatif, il convient aussi de s'intéresser à l'aspect qualitatif des choses, je veux parler du premier bilan qui peut déjà être dressé, après quelques mois de fonctionnement des commissions départementales chargées d'examiner les dossiers. Mon département, les Côtes-du-Nord, est assez représentatif de la situation dans l'ouest de la France, mais sans doute pas de la situation nationale. Il y a eu 3 900 dossiers déposés pour le seul département des Côtes-du-Nord, ce qui représente 20 p. 100 de l'effectif des exploitants, et environ 15 000 dossiers dans les quatre départements bretons, qui représentent 25 p. 100 des dossiers d'agriculteurs en difficulté actuellement recensés à l'échelon national. A hauteur de 40 p. 100, ces 3 900 dossiers sont déposés par des jeunes installés depuis moins de cinq ans et aux prises avec un très gros endettement - il s'agit surtout de producteurs de porcs -, les 60 p. 100 restants étant composés majoritairement de producteurs laitiers de plus de cinquante ans, sans comptabilité, avec un endettement moyen mais qui connaissent des difficultés chroniques liées pour une part aux quotas laitiers, ...

M. Michel Lambert. Eh oui !

M. Didier Chouat. ... difficultés qui se manifestent notamment lorsqu'ils ont encore des enfants scolarisés dans l'enseignement supérieur.

M. Michel Lambert. Exactement.

M. Didier Chouat. La première catégorie, celle des jeunes, devrait connaître une amélioration, si les cours du porc demeurent au niveau actuel, qui est satisfaisant.

Pour les autres, notamment les producteurs de lait de plus de quarante-cinq ans, le dispositif mis en place doit être amélioré.

Il contient des aspects très positifs, parce qu'il est décentralisé, et qu'il permet une meilleure information entre les différents intervenants, les créanciers, l'administration, la mutualité sociale agricole.

Mais des difficultés existent qu'il est bon de relever pour tenter de les corriger.

La procédure n'associe pas suffisamment l'agriculteur lui-même, notamment lorsque la commission est amenée à proposer la cessation d'activité, avec ou sans reconversion professionnelle, sans avoir entendu l'intéressé. Ce dernier éprouve alors le sentiment d'avoir été « jugé » sans avoir pu s'expliquer, et cela rend bien souvent la décision inopérante.

Au-delà de ce problème de forme, qui est important sur le plan psychologique, il y a quelques questions de fond, tout aussi importantes. La cessation de l'activité agricole devrait s'accompagner d'un abandon des créances au-delà de l'actif

de l'exploitation, comme cela s'est pratiqué en 1984-1985 en faveur des agriculteurs en grande difficulté, et sans recours systématique à la procédure judiciaire.

De la même façon - je vous apporte le témoignage de ce qui se passe dans mon département - aucune indemnité annuelle d'attente n'a été attribuée aux plus de cinquante-cinq ans dans la mesure où elle est subordonnée à la mise en règlement judiciaire de l'exploitation.

Cette procédure fait peur. Elle inquiète notamment les petits agriculteurs âgés qui accepteraient, j'en suis convaincu, de cesser leur activité avec une procédure de règlement amiable négocié dans le cadre de la commission départementale.

M. Michel Lambert. C'est sûr !

M. Didier Chouat. Ce règlement amiable, piloté par l'administration et ouvrant droit à l'I.A.D. pour les plus de cinquante-cinq ans, éviterait le recours au revenu minimum d'insertion, solution inadaptée, il faut en convenir, dans la mesure où il est très difficile d'envisager une réelle insertion dans cette tranche d'âge.

Puisque j'évoque le R.M.I., je terminerai en soulignant la nécessité d'améliorer le dispositif pour les bénéficiaires du régime agricole.

Monsieur le ministre, pensez-vous que les études conduites conjointement par vos services et ceux de M. Evin aboutiront rapidement à une meilleure adaptation du R.M.I. aux agriculteurs en grande difficulté ?

Mais je ne voudrais pas que ce tour d'horizon donne le sentiment que le secteur est en perdition. J'adhère totalement à votre discours très tonique de ce matin, monsieur le ministre. L'agriculture française n'est pas, fort heureusement, dans la situation des chantiers navals, même s'il y a parfois des difficultés, de grandes difficultés voire des drames humains. Il faut savoir les traiter au cas par cas dans un esprit de solidarité et ne pas les utiliser de manière démagogique pour obtenir des aides en faveur de tous, y compris de ceux qui n'en ont pas besoin, comme cela a trop longtemps été la règle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Xavier Hunault.

M. Xavier Hunault. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, d'ici à l'an 2000, la population rurale passera en Europe de 17 millions à 3 ou 4 millions.

Aux termes du rapport Peggy Fermer sur les activités de l'O.C.D.E. du Conseil de l'Europe, il apparaît que les ressources alimentaires mondiales actuelles sont au plus bas niveau acceptable. Un autre rapporteur, M. Soares Costa, a déclaré que les ressources alimentaires mondiales étaient dangereusement basses.

L'Organisation mondiale de la santé nous met en garde contre les conséquences de l'utilisation intensive de l'azote qui a considérablement élevé le degré de nitratisation des eaux.

Autre problème crucial, celui de l'inégalité économique : dans un rapport du Conseil de l'Europe, M. Ahreno la démontre, de même qu'il dénonce l'absence d'une véritable politique d'aménagement du territoire.

Hier, M. le Président de la République a prononcé un grand discours devant le Parlement européen.

M. Pierre Métais. Un excellent discours !

M. Xavier Hunault. Je ne critique pas le Président, il a dit des choses excellentes. (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.) Mais comme moi, vous serez obligés de constater que s'il a parlé de l'union monétaire, de l'Europe sociale, de l'élargissement de l'Europe des citoyens ou des pays de l'Est, il n'a pas dit un mot, en revanche, de l'aménagement du territoire ou de l'agriculture. Or ce sont là tout de même deux domaines où s'exerce la supranationalité. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

J'avoue avoir été profondément déçu de ne pas voir ne serait-ce qu'une allusion à cette responsabilité qui est la sienne en tant que président du conseil des ministres en exercice.

M. René Messat. Il en a parlé !

M. Michel Lambert. Encore un déçu du socialisme !

M. Xavier Hunault. Monsieur le ministre, je vois très bien que vous avez fait des efforts louables, mais vos qualités éminentes, unanimement reconnues, sont malheureusement impuissantes.

Pour des raisons qui vous échappent en partie, votre politique doit s'insérer dans une politique agricole commune qui a permis à notre agriculture de connaître une période faste et une mutation profonde grâce aux lois agricoles de 1960-1962 et aux directives de 1972, mais ce n'est plus aujourd'hui le cas.

Il est un autre point qui est de la responsabilité du Gouvernement. Je vous l'ai dit en commission, monsieur le ministre, ce n'est pas un ministre de l'agriculture que nous devrions avoir devant nous aujourd'hui - et je rejoins les propos de M. Balligand tout à l'heure - mais un ministre d'Etat, chargé de l'aménagement du territoire, en particulier du territoire rural, et doté des moyens correspondants.

M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt. J'y suis prêt !...

M. Xavier Hunault. Monsieur le ministre, vous plaisantez, mais quand je vous ai posé une question d'actualité à la session de printemps portant sur l'aménagement rural, qui m'a répondu ? Un secrétaire d'Etat, dont la réponse a d'ailleurs été des plus décevantes - et je pense que ce n'est pas vous qui me contredirez.

Votre projet de budget est inadapté et ne répond pas à l'attente des agriculteurs car, outre une absence de volonté d'aménagement du territoire, la fiscalité est inadéquate, et ce n'est pas en prenant des mesures sectorielles que l'on améliorera les choses. Seule la réforme des finances locales apportera la solution.

Or, force est de constater que les lois de décentralisation des années 1982 l'ont laissée de côté.

Vous ne pouvez pas avoir une véritable politique d'aménagement du territoire avec 36 000 communes, les pays, les départements, les régions, l'Etat, l'Europe. Nous avons à nous seuls davantage de communes que tous nos partenaires de la Communauté réunis. La décentralisation actuelle vous met donc dans l'incapacité de faire cet aménagement du territoire dont vous parlez.

En 1960, le gouvernement de l'époque a fait adopter par le Parlement, en accord avec la profession, les lois d'orientation qui ont permis de faire cette mutation.

M. Alain Rodat. C'était M. Pisani, et vous l'avez renvoyé immédiatement.

M. Xavier Hunault. Aujourd'hui, qu'avons-nous ? Rien. Car si le bail de neuf ans a été un progrès social pour l'agriculteur, aujourd'hui c'est dérisoire, compte tenu de l'importance de l'investissement que doit réaliser le jeune qui s'installe. Il faut un bail de carrière.

Je vous ai demandé en commission, monsieur le ministre, s'il était exact que l'agriculteur français était trois fois plus endetté que l'agriculteur allemand. Le 1^{er} janvier 1993, c'est demain : d'accord pour l'union européenne, mais avec l'égalité des chances !

Enfin, monsieur le ministre, je ne vous cache pas que les déclarations que vous avez faites ce matin sur le problème de la sécheresse m'ont déconcerté. Vous estimez déjà à 10 milliards de francs le montant des dommages causés par ce sinistre, qui continue, d'ailleurs. D'autres évaluent ces dégâts à 40 milliards de francs. Si cette situation intéresse au premier chef les agriculteurs, elle concerne tout le monde. La solidarité, qui passe par le principe de base de l'action gouvernementale, a, dans cette affaire, tout lieu de s'exercer.

Monsieur le ministre, à l'évidence, les mesures sont inadaptées aux exigences de la situation et votre budget ne répond pas à l'attente des agriculteurs. C'est la raison pour laquelle, avec d'autres de mes collègues qui siègent sur ces bancs, je ne voterai pas votre projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Giovannelli.

M. Jean Giovannelli. Monsieur le ministre, vous nous présentez un bon budget mettant en évidence la priorité que le Gouvernement accorde à l'éducation. C'est un budget d'étape qui accentue l'action en faveur de l'enseignement agricole en 1989. C'est aussi un budget de la parole tenue :

celle des lois de l'enseignement agricole public de juillet 1984, de l'enseignement agricole privé de décembre 1984, de la loi d'orientation du 10 juillet 1989.

Alors que les dépenses du budget de l'éducation nationale vont progresser l'an prochain de 8,7 p. 100, vos crédits seront en hausse de 11 p. 100. Cela se traduira par l'augmentation du nombre des enseignants, par la revalorisation de leur qualification, par l'harmonisation de leur situation statutaire et indemnitaire avec celle des personnels de l'éducation nationale, par la modernisation des matériels pédagogiques et par l'augmentation de la dotation de recherche.

M. Bruno Bourg-Broc. C'est la méthode Coué.

M. Jean Giovannelli. On y trouvera la traduction concrète du contenu de la loi d'orientation de l'éducation votée au printemps dernier : 84,6 millions de francs au total.

Concernant les créations d'emplois, comparées aux budgets difficiles de 1986, 1987, 1988 -, aucune création en 1987, seulement 83 en 1988 -, la poussée de 1989 avec 135 postes d'enseignement - sera renforcée : 220 l'an prochain.

M. André Lejeune. C'est la vérité !

M. Didier Chouat. Très bien !

M. Jean Giovannelli. Par ailleurs, 435 transformations d'emplois vont répondre aux besoins liés à l'augmentation des effectifs et à l'élévation des niveaux de qualification. Les moyens de fonctionnement mis à la disposition des établissements seront également accrus. Les dépenses pédagogiques relatives à l'enseignement public augmenteront de 16,5 millions de francs. Pour le secteur de l'enseignement privé, l'accroissement de 11 p. 100 des moyens - plus de 107 millions de francs - vont permettre de rattraper définitivement le retard enregistré en 1987 et 1988.

M. Michel Lambert. Oui !

M. Jean Giovannelli. Les décrets prévus par la loi de décembre 1984 sont enfin sortis ; la loi d'orientation est concrétisée.

M. Michel Lambert. Très bien !

M. Jean Giovannelli. Mais la dotation de 7 millions de francs pour les crédits d'équipement devra être augmentée dans le budget de 1991 si l'on veut répondre au développement et à la modernisation des établissements privés.

Dans le domaine de la formation continue, la croissance des crédits est substantielle - plus 19 millions de francs - c'est-à-dire plus 28 p. 100 par rapport au budget 1989, pour un montant total de 87,9 millions de francs. La dotation des stages de préparation à l'installation va croître de 75 p. 100, passant de 16 à 28 millions de francs. Il en sera de même des actions de formation qualifiante en agriculture et agro-alimentaire, la formation des formateurs, dont la dotation va passer de 41,2 à 48,8 millions de francs. Cela confirme le choix des actions. Peut-être y mettrai-je un petit « bémol », regrettant au passage que les actions des jeunes en milieu rural et la promotion collective ne croissent que de 24 à 26 millions de francs, soit de 2 millions de francs.

Autre chapitre : les aides aux familles. Les bourses scolaires augmentent en volume de 5,5 p. 100, ce qui devrait permettre de répondre à la croissance des effectifs et à l'harmonisation du montant des bourses avec celles de l'éducation nationale.

M. Didier Chouat. Enfin !

M. Jean Giovannelli. Reste un problème qui n'est pas réglé à ce jour : la non-transparence du dispositif qui, finalement, donne une mauvaise opinion du milieu agricole à l'extérieur. Mais vous n'êtes pas un prestidigitateur, monsieur le ministre, et vous ne pouvez tout régler d'un seul coup de baguette magique. Le vote de la loi d'adaptation agricole, le mois prochain, devrait contribuer avec le temps à clarifier le système en précisant les revenus de chacun.

Les points délicats de ce budget, qu'il serait opportun de conforter en 1991 par des dotations significatives, me semblent les suivants.

En ce qui concerne le corps enseignant et la parité avec l'éducation nationale, la catégorie des ingénieurs d'agronomie ne bénéficie pas encore de la revalorisation ou des rémunérations et des primes.

Surtout, j'attire votre attention sur la situation anachronique de certains vacataires de l'enseignement agricole public exerçant à temps plein, c'est-à-dire vingt heures par semaine, qui sont en fait les laissés-pour-compte du système puisque leur rémunération annuelle avoisine les 30 000 francs.

M. Didier Chouet. Hélas !

M. Jean Giovannelli. Au moment où les enseignants des établissements agréés privés bénéficient enfin d'un statut de contractuel, la simple justice consisterait à contractualiser sur des postes gagés ces vacataires de l'enseignement agricole public. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Le rapport Jouve-Boisante projeté dans le temps un douzième du flux des jeunes au niveau du B.T.A. Il conviendra d'y mettre les moyens. La modification du B.T.A. par la mise en place du contrôle continu et la réalisation des missions dévolues à l'enseignement ont mobilisé beaucoup de temps et d'énergie de la part des enseignants : encore une fois, les moyens devront suivre.

Les crédits dévolus à la rénovation de l'apprentissage : 2,7 millions de francs, de même que ceux en faveur des formations actives agricoles : 8,4 millions de francs, mériteraient à coup sûr un petit coup de pouce.

Reste le point difficile de ce budget en matière de formation : les A.T.O.S., c'est-à-dire les personnels non enseignants.

M. Alain Rodet. Très bien !

M. Jean Giovannelli. Il n'y a pas la moindre création de postes A.T.O.S. dans votre budget.

Quelques chiffres doivent vous permettre d'apprécier les données du problème. La constance des ministres socialistes de l'agriculture a certes été un facteur déterminant de l'accroissement des effectifs et de la création d'établissements scolaires entre 1984 et 1989. Si l'on prend ces deux années pour référence, on constate que les effectifs scolarisés de la quatrième au B.T.S.A. ont augmenté de 9 p. 100, environ 140 000 aujourd'hui dont 59 000 pour le public, soit plus 14 p. 100. Dans le secondaire, les effectifs sont passés de 31 000 à 38 000, dont 25 000 dans le public, soit plus 18 p. 100, et dans les classes de techniciens supérieurs de 8 700 à 12 000, soit plus 45 p. 100.

Pendant ces six années, les effectifs des personnels A.T.O.S. ont stagné. Il est nécessaire d'y porter remède, monsieur le ministre. Le budget de l'éducation nationale traduit la volonté de changer de cap puisqu'il prévoit la création de plusieurs centaines de postes. Il me serait agréable que vous soyez en mesure d'agir vous aussi en ce domaine en inscrivant, dès cette année, une dotation, même symbolique.

Ces personnels sont essentiels pour la bonne marche des établissements. Pouvez-vous nous préciser dans quel cadre se fera la prise en compte de leurs conditions de reclassification et la modernisation de leur fonction : celui de votre ministère ou celui de la fonction publique ?

En conclusion, monsieur le ministre, un bon chemin a été accompli depuis le vote des lois d'enseignement agricole voulues par Michel Rocard en 1984. Vous avez eu de la constance en 1988 et 1989, prolongeant votre détermination de 1985 et de 1986. La modernisation est allée bon train et continue, impliquant évidemment de nouveaux moyens budgétaires, que vous apportez dans ce budget satisfaisant. Mais nous devons encore vous aider dans le long effort qu'il reste à accomplir pour assurer la nécessaire adaptation de notre agriculture. Je pense notamment au regroupement des grandes écoles en un institut supérieur d'enseignement et de recherche de dimension européenne.

Sereinément, nous vous faisons confiance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Charles Pistre, pour cinq minutes.

M. Charles Pistre. Monsieur le président, j'essaierai de m'en tenir aux cinq minutes qui me sont imparties en me bornant à dire quelques mots sur l'Europe, sur l'échéance de 1993 et sur la politique commune, la seule politique qui soit suffisamment intégrée par l'Europe et assez opérationnelle pour ne pas réclamer une révolution mais sans doute une simple évolution.

Au-delà des principes que nous connaissons tous et que je ne rappellerai pas, trois points me semblent essentiels : il faudra, dans les années qui viennent, concilier le rôle régula-

teur des pouvoirs publics et l'ouverture sur le marché ; favoriser l'amélioration et la protection de la production de qualité ; maintenir le revenu des agriculteurs et aider à l'évolution du monde rural. La présidence française, et le rôle que vous y jouez en particulier, monsieur le ministre, doivent aider la politique agricole commune à progresser dans ces divers domaines. Et plutôt que de faire un discours, je préfère vous poser des questions précises sur ces trois points et sur quelques autres.

La politique socio-structurelle est déterminante puisque c'est d'elle que dépendent l'aménagement du territoire, la lutte contre la désertification - heureusement moins grave que prévu, avez-vous dit - et l'action en faveur de l'environnement.

S'agissant de l'aménagement rationnel de l'espace rural, où en est-on de la codification des textes réglementaires - c'était un engagement de la Commission européenne - et que peut faire la présidence française pour l'aider à progresser ?

Une autre proposition de la Commission consistait à étendre les aides à l'investissement aux exploitants qui - au-delà de leur activité agricole principale - pratiquent des activités forestières, touristiques ou artisanales et à y inclure la préservation de l'espace naturel. Ce projet de soutien à la pluri-activité a-t-il déjà abouti ou est-il encore en discussion, et quelle est alors la position de la présidence française ?

Où en sont également des politiques déjà en cours comme le gel des terres ou l'extensification ? De nouvelles propositions ne pourraient-elles pas les favoriser ou les infléchir ?

Plus généralement, a-t-on réfléchi au problème théorique que pose toute politique socio-structurelle, à savoir comment allier un encadrement nécessaire à une flexibilité tout aussi indispensable, et à ses applications pratiques dans des domaines précis comme la politique des quotas ?

Un autre point d'application des actions socio-structurelles concerne l'environnement et, à cet égard, le problème de l'eau revêt une importance particulière. Le Conseil de l'Europe et la Communauté s'y sont intéressés. Peut-on savoir si des initiatives seront prises au niveau européen, durant la présidence française ?

J'en viens aux mesures de promotion et de protection des produits de qualité. A cet égard, l'établissement d'un système de normes, bien qu'on en parle peu, me semble un impératif, en particulier pour ce qui concerne les appellations d'origine contrôlée. La France est l'un des pays dont le dispositif juridique est le plus contraignant, tant pour la qualité que pour l'origine géographique. Une réunion des ministres de l'agriculture des Douze se tiendra dans quelques jours. Peut-on espérer un élargissement de la gamme des produits protégés ? Peut-on aussi avoir une idée des propositions qui seront avancées, sachant que la discipline européenne est nécessaire, non seulement pour éviter les disparités, mais aussi pour promouvoir la qualité des produits et, éventuellement, pour lutter avec de meilleures armes contre les concurrents extérieurs à la Communauté ?

M. Jacques Limouzy. Très bien !

M. Charles Pistre. Mon troisième point, sur lequel j'insisterai davantage, concerne les négociations du G.A.T.T. Elles ont soufflé le chaud et le froid. Le froid à Montréal, ce qui était logique étant donné la latitude (*Sourires*), où elles se sont achevées sur un échec. Puis le chaud à Genève : c'était au mois d'avril ! Un accord préservant l'essentiel des positions européennes semblait avoir été acquis. L'un des points fondamentaux était la reconnaissance des aides sous toutes leurs formes : soutien aux prix, aides directes au revenu et aides à l'exportation. Dans ce dernier cas, on pouvait obtenir, grâce à un système de doubles prix, la garantie de prix rémunérateurs au regard à la fois des coûts de production et du travail des agriculteurs.

Or, hier - ce n'est pas vieux ! - les Etats-Unis ont présenté à Genève un nouveau calendrier pour la libéralisation des échanges agricoles. On en est revenu en fait à un plan sur dix ans pour libéraliser complètement ces échanges, et même - je ne suis pas neutre - à un plan sur cinq ans pour supprimer les subventions à l'exportation, lesquelles constituent, on le sait, la base de la politique européenne.

Comment la Communauté économique européenne, la présidence française et la France elle-même peuvent-elles résister à cette offensive américaine qui s'appuie, en raison des avantages immédiats qu'ils peuvent en attendre, sur l'accord au moins tacite de certains pays en voie de développement, ceux

qu'on appelle les quatorze du groupe de Cairns ? Peut-on espérer que des initiatives soient prises très rapidement en vue de rétablir un équilibre compromis ?

J'en viens ainsi à ma conclusion et, ce faisant, monsieur le président, je reste dans les cinq minutes qui me sont imparties ! (« Très bien » sur de nombreux bancs.)

M. Yves Tevernier, rapporteur spécial. C'est lui le meilleur ! (Sourires.)

M. Charles Pietre. D'abord, nous attendons des ministres français, mais aussi des responsables de la Communauté, qu'ils fassent preuve de fermeté vis-à-vis des Etats-Unis.

Cette fermeté, nous l'attendons aussi à l'intérieur de la politique agricole commune, mais assortie de la flexibilité nécessaire aux évolutions indispensables des prochaines années. La combinaison de ces deux éléments permettra sans doute à notre agriculture, et plus encore à nos agriculteurs, d'entrer dans le marché unique dans les meilleures conditions.

Ensuite, et je me fais ici l'interprète de mes collègues, nous serions heureux, surtout après les décisions du Conseil d'Etat, que le Parlement puisse être associé à l'élaboration des textes européens avant même qu'ils ne viennent en discussion devant lui. Dans la mesure où les parlementaires nationaux sont souvent mis devant le fait accompli, il me semble que ce serait à la fois de bonne politique et de bonne démocratie. (« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - M. Jacques Limouzy applaudit également.)

M. le président. La parole est à M. François Patriat.

M. François Patriat. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis près de dix ans que je participe aux débats sur le budget de l'agriculture, j'ai pu constater que bon nombre d'interventions n'étaient que le reflet de revendications sectorielles, départementales ou catégorielles. Je considère pour ma part que cette discussion devrait être avant tout l'occasion d'une réflexion sur les priorités du budget, sur les crédits qui doivent être engagés, sur les responsabilités que nous devons prendre...

M. André Lejeune. Très bien !

M. François Patriat. ... et qu'elle devrait aussi nous permettre de donner des orientations sur les réformes que nous souhaitons obtenir, et à terme voter, afin de mieux maîtriser l'évolution de l'agriculture.

Dans quel sens cette évolution doit-elle se faire, monsieur le ministre ? Dans le sens que vous avez vous-même déterminé depuis que vous avez pris la charge du monde rural et que vous avez fait de son développement une priorité nationale. Il s'agit pour vous de sortir l'agriculture de son particularisme, par une démarche de vérité prenant en compte le marché, par la concertation internationale aboutissant à un compromis au G.A.T.T., enfin par le dépôt de lois, depuis longtemps souhaitées et que vous avez su ou saurez faire adopter : loi d'adaptation, loi complémentaire, textes sur les cotisations sociales, les structures, l'E.A.R.L., autant de réformes qui, pour certaines, ont représenté de véritables révolutions.

M. Gérard Gouzes. Qui dit mieux ?

M. François Patriat. J'ai pour ma part, avec d'autres collègues, lors de l'examen des budgets 1982, 1983 et 1984, plaidé pour une modification de la base des cotisations sociales...

M. Gérard Gouzes. On y arrive !

M. François Patriat. ... pour une modification des structures, pour l'E.A.R.L. Mon collègue Gérard Gouzes soulignait encore, à l'instant, l'importance que revêt, en agriculture, la structure patrimoniale qui est une « structure-outil ».

Telles sont les orientations que devrait prendre la discussion budgétaire, plutôt que de s'en tenir à une vision manichéenne des choses en alignant les revendications.

M. Gérard Gouzes et M. Michel Lambert. Très bien !

M. François Patriat. Respectant ce principe, je voudrais contribuer à approfondir notre réflexion sur les principales mesures qui sont susceptibles d'assurer les progrès de l'agriculture. Oui, monsieur le ministre, soyons constructifs et abandonnons les lamentations pour nous tourner résolument vers les réflexions positives !

S'agissant, en premier lieu, de la transmission des exploitations, le groupe de travail que vous avez mis en place vient de nous livrer ses résultats. Il faut privilégier une logique d'entreprise et, si l'entreprise ne vaut que par sa capacité à dégager du revenu, ce principe ne doit pas être battu en brèche. Séparons donc la partie patrimoniale de la partie outil d'entreprise et évaluons cet élément de l'exploitation sur la base de sa valeur économique.

En matière de transmission à titre gratuit, la valeur des biens affectés à l'exercice d'une activité agricole doit bénéficier d'une exonération totale jusqu'à un plafond à relever nettement, et partielle au-delà. Il en est de même pour les plus-values constatées à la cessation d'activité. Si l'on veut que la transmission s'insère dans un mécanisme réaliste et efficace pour l'installation des jeunes, il faut prendre des mesures dans ce sens.

Pour ma part, je ne suis pas de ceux qui, comme M. Hunault, souhaitent une grande réforme globale. Les grandes réformes globales, tout le monde les réclame ou les annonce...

M. Gérard Gouzes. M. Guillaume, par exemple, mais on ne les voit jamais !

M. François Patriat. ...mais je vois peu de gens qui seraient prêts à les voter. Je crois donc plutôt aux démarches ponctuelles qui font avancer les choses et qui, elles, aboutissent à de véritables réformes !

M. Michel Lambert. Exactement !

M. le président. M. Hunault demande à vous interrompre, monsieur Patriat.

M. François Patriat. Volontiers, monsieur le président.

M. le président. Vous avez la parole, monsieur Hunault, mais pas pour une seconde intervention, pour une simple mise au point...

M. Xavier Hunault. Je vous remercie, monsieur le président, ainsi que M. Patriat. Faisant allusion à la réforme de la fiscalité que je propose avec mes amis, il a dit que nous n'avions jamais fait qu'en parler. Mais que je sache, en 1980, le gouvernement de l'époque, à la demande du Président de la République, avait bel et bien mis en chantier une réforme de la fiscalité directe !

M. Alain Rodet. C'était à la veille de l'élection présidentielle ! Une mesure électorale, comme pour les carburants agricoles !

M. Xavier Hunault. Une commission spéciale avait même été nommée à l'Assemblée nationale et j'avais eu l'honneur d'en faire partie.

En 1981, tout a été stoppé et l'on a voté les lois de décentralisation, la grande affaire du septennat. Eh bien moi, je dis qu'il y a eu carence ! Ce n'est pas comme si vous n'étiez au pouvoir que depuis un an. Vous y êtes depuis sept ans. C'est la huitième année et la neuvième s'annonce.

M. Gérard Gouzes. Il y a eu la parenthèse Guillaume !

M. Xavier Hunault. Mais on ne voit toujours rien venir pour la fiscalité ! (« Et Guillaume ? » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Xavier Hunault. Alors, monsieur Patriat, je vous remercie de vos remarques ! (Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Patriat.

M. François Patriat. Mon propos n'est pas de polémiquer...

M. Xavier Hunault. Je ne polémique pas, je rectifie !

M. François Patriat. ...mais j'observe que, pendant les deux ans où la majorité que vous souteniez était aux affaires, la seule mesure qu'elle ait votée a été la réduction de 50 p. 100 de la taxe sur le fioul !

La loi d'adaptation, il a fallu que ce soit la gauche qui la vote !

M. Gérard Gouzes. La retraite à soixante ans aussi !

M. François Patriat. Pour la réforme des cotisations, pour l'E.A.R.L., il a fallu aussi attendre la gauche. Alors, je vous en prie, pas de leçons de réforme ! Nous réformons en pro-

fondeur, nous prenons des mesures courageuses et je crois que le ministre en a encore donné l'exemple aujourd'hui. (« Très bien ! ») et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Le problème des stocks, monsieur le ministre, concerne l'exploitation viticole, mais aussi les fermes d'élevage. L'exploitation viticole a pour but d'élaborer un produit fini et non une matière première que d'autres transforment. Le viticulteur est donc un véritable entrepreneur individuel, mais ce statut ne lui a jamais été véritablement reconnu. Ses préoccupations actuelles reposent sur des prévisions de stratégie, sur des choix d'investissement et de gestion de trésorerie, alors qu'en A.O.C., la contrainte de rendement est poussée à l'extrême et déterminée par décret pour chaque appellation. Vous le savez mieux que quiconque, vous qui êtes élu de Chablis.

Dès lors, les gains de productivité sont le fruit d'investissements importants et l'amélioration des résultats de l'entreprise passe par une meilleure valorisation de la production au niveau des exploitations, en dégageant de la valeur ajoutée par la mise en bouteille, l'élevage et la vente directe, conformément au souhait de la Commission européenne d'établir une aide pour l'amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles.

M. Gérard Gouzes. C'est la vérité !

M. François Patriat. Si l'on veut soutenir les entreprises dans leurs efforts de développement économique, il faut impérativement revoir un certain nombre de règles fiscales qui sont des entraves face à la concurrence étrangère et à la lutte sur les marchés. C'est dans ce contexte qu'il convient de reprendre le chantier pour le financement de l'immobilisation des stocks.

Dans la mesure où il est facile de contrôler que les sommes déduites sont bien réinvesties dans le cadre du développement économique de l'entreprise - acquisition, immobilisations, formation, promotion - il faut non seulement doubler le plafond de déduction mais, compte tenu de la réalité économique du problème, le supprimer. C'est la condition d'un encouragement aux investissements, sans majoration artificielle du résultat fiscal.

Ces sommes doivent être exclues du bénéfice imposable afin que les prélèvements, notamment sociaux, calculés sur cette assiette, ne viennent pas annuler les effets bénéfiques de la déduction : c'est une des conditions nécessaires à la réussite de la réforme de l'assiette des cotisations sociales.

M. Michel Lambert. Eh oui !

M. François Patriat. Pour illustrer mon propos, je tiens à rappeler que l'agriculteur consacre 25 à 35 p. 100 du bénéfice moyen à l'hectare au réinvestissement. Ainsi, les viticulteurs n'ont pas attendu qu'on les soutienne fiscalement pour investir. Cependant, la concurrence grandit chaque année et l'émergence de nouveaux pays viticoles non soumis aux mêmes contraintes de productivité devient dangereuse.

La loi de finances doit reprendre ces propositions pour réussir la réforme en cours et pour continuer à développer la valorisation et l'agressivité du secteur viticole.

Enfin - ce sera ma conclusion - je veux rappeler que nous devons soutenir des formes d'agriculture nouvelles. Une question sera posée sur ce sujet, mais je tiens à y insister. L'année dernière, le Parlement, à notre demande, a reconnu l'existence de l'agriculture biologique.

M. Gérard Gouzes. Grâce à nous, là encore !

M. François Patriat. Actuellement, ces professionnels ne bénéficient d'aucune aide de l'Etat et doivent participer par le biais des taxes obligatoires - taxes de coresponsabilité pour les précédents, redevances parafiscales - au financement des interprofessions agricoles classiques qui font, avec ces prélèvements, la promotion de leur système que les professionnels de l'agro-bio remettent parfois en cause.

La France ne peut prendre dans ce secteur aucun retard, d'autant qu'un règlement communautaire en la matière doit prochainement entrer en vigueur. Compte tenu des effets positifs sur l'environnement et sur la société rurale de l'agro-bio, il conviendrait de lui réserver une ligne budgétaire afin d'assurer sa pérennité.

Monsieur le ministre, je ne suis pas déçu par les mesures que vous avez prises ou que vous allez prendre à la suite de la sécheresse. Vous avez fait, ce matin, une analyse remarquable, responsable, efficace, parce qu'elle prend en compte

les territoires véritablement sinistres. Nous attendons maintenant vos nouvelles propositions en la matière. Nous sommes sûrs qu'elles seront satisfaisantes et c'est pourquoi nous voterons votre budget. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Patrick Ollier. Demandez aux agriculteurs ce qu'ils en pensent !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, j'entame maintenant la deuxième partie de l'exercice.

J'ai écouté les représentants des groupes et j'ai entendu les intervenants poser devant la représentation nationale, comme cela est légitime, toutes les questions qui leur paraissaient devoir l'être à propos de ce budget. Je pourrais dire que j'ai entendu beaucoup de choses et je me suis efforcé de tout écouter. Je ne répondrai peut-être pas à toutes les questions et je vous prie, à l'avance, de m'en excuser. Je m'y efforcerai cependant en essayant, si vous me le permettez, de les regrouper par thèmes et d'apporter les réponses que vous attendez tous aux questions d'actualité. Auparavant, je dois opérer, pour la répartition de mes réponses quelques petits « tas », pour les prendre les uns après les autres.

Mon premier tas concernera un vide. A part une contestation de M. Goldberg sur la diminution du nombre des exploitations, je n'ai rien entendu au cours de la fin de la matinée et de l'après-midi sur l'analyse que j'ai présentée ce matin à propos du recensement général de l'agriculture. J'ai le sentiment que, à part la critique de M. Goldberg, sur laquelle je reviendrai, vous avez en quelque sorte validé cette analyse, cette image, cette photographie qui nous est donnée de l'agriculture par le recensement général.

Je tiens d'ailleurs à indiquer à M. Gengenwin qui, à la fin de son propos, fut particulièrement cordial, que ce matin je n'étais pas du tout euphorique en présentant cette image. Vous savez très bien que cela ne m'arrive guère ! Je voulais simplement dire et répéter - et je tiens à le réaffirmer à l'intention de M. Goldberg - que l'intérêt du recensement général de l'agriculture est de donner de notre agriculture une image moins catastrophique que certains le pensaient. Dans ces temps de difficultés, où de nombreux agriculteurs - je pense surtout aux jeunes - s'interrogent sur la pérennité de leur métier, il ne s'agit pas d'être artificiellement euphorique ; il faut simplement leur montrer que la réalité est moins mauvaise que certains le disent.

Il y a encore quelques mois était assez communément partagée sur ces bancs l'opinion selon laquelle il subsistait environ 800 000 exploitations. Eh bien non ! Leur nombre est supérieur au million. C'est plutôt une bonne nouvelle, monsieur Goldberg, et je souhaiterais que nous la partagions. Certes, vous avez raison, le nombre des exploitations a continué à diminuer, de 2,4 p. 100 par an, mais à un rythme moindre que précédemment. Je ne m'en satisfais pas, mais chacun doit prendre en considération de tels indicateurs parce qu'ils justifient que l'on continue encore à soutenir l'agriculture sur des fonds publics. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Cela va au-delà de nos débats ; cela va au-delà de nos discussions ; cela devrait faire partie de notre responsabilité commune qui consiste à expliquer à l'opinion publique - vous allez comprendre pourquoi j'insiste sur ce sujet en commençant par là - qu'aider l'agriculture, ce n'est pas simplement céder à une corporation mieux organisée que les autres, mais que c'est également prendre en compte un secteur nécessaire tant à la vie économique du pays qu'à sa structure sociale et à son environnement. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Tel est le sens des propos que j'ai tenus ce matin en présentant les chiffres du R.G.A. Je suis heureux qu'aucun d'entre vous n'ait contesté - à part la critique sur laquelle je viens de m'expliquer - l'image globale que j'ai présentée de notre agriculture.

J'en viens au deuxième « tas » de vos remarques et de vos questions. L'expression de certaines considérations, provenant plutôt de la partie droite de l'hémicycle, me conduit à dire qu'il reste encore dans les interventions sur l'agriculture des résidus de langue de bois, manière de parler que je m'efforce de pratiquer le moins possible. « L'agriculture ne fait pas partie des priorités du Gouvernement. Le Gouvernement se

désengage » : M. Schreiner. « Ce budget que vous nous présentez est mauvais. C'est un budget de résignation » : M. Chollet et M. Coussain. « Il y a déphasage entre le discours et les actes. En particulier, en ce qui concerne la sécheresse, c'est dérisoire. Ce n'est pas assez » : M. Schreiner.

M. Gérard Gouzes. Ce n'est jamais assez !

M. Patrick Ollier. Nous souscrivons à ses propos !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Attendez. « Il manque un grand dessein » : M. Lestas. Ah ! Ces spécialistes du grand dessein ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.* - *Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Edmond Alphandéry. Le « grand dessein », ce n'est pas de nous !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur Alphandéry, il s'agit des propos tenus par des orateurs dans le débat !

M. Edmond Alphandéry. Je croyais que vous aviez fait un tour par l'Elysée !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. « Il manque une grande loi d'orientation » : M. Hunault. Cela aussi je l'entends quelquefois : « Il manque un grand dessein » - encore ! : toujours M. Hunault.

M. Gérard Gouzes. Il ne manque pas d'artisans du grand dessein !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Je refuse la facilité qui consisterait à répondre à M. Lestas, à M. Hunault et à d'autres en leur demandant où est leur grand dessein !

Les orientations que je propose au secteur agricole sont bien réelles. Je les ai rappelées à plusieurs reprises et j'essaie de les mettre en œuvre pas à pas. Oui ! Je revendique la progression pas à pas ! Former des hommes de haute qualité professionnelle et humaine, prendre en charge notre espace - je vais y revenir - affirmer partout - cela est facile ici, un peu moins évident à Bruxelles, bien plus difficile à Montréal - la puissance de notre agriculture, voilà mon orientation. Si elle n'est pas assez ambitieuse, monsieur Schreiner, aidez-moi à ouvrir d'autres fenêtres, mais indiquez-moi où elles se trouvent.

Je dois cependant reconnaître que les propos que je considère comme de petits restes d'une ancienne façon de parler ont généralement été prononcés sans grande conviction. (*Murmures sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Patrick Ollier. C'est vous qui le dites !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Ils étaient comme ça parce qu'il fallait le faire, parce qu'il fallait bien dire au ministre que son budget était mauvais !

M. Patrick Ollier. Demandez aux agriculteurs !

M. Gérard Gouzes. Ils ont un bon ministre !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Puisque je m'adresse à des spécialistes, je voudrais qu'avant d'affirmer que l'Etat se désengage, que l'agriculture n'est plus une priorité, qu'on ne lui consacre plus assez d'argent, ils réfléchissent à la petite série de chiffres que je vais leur donner.

La valeur totale des livraisons agricoles, cette année, est de l'ordre de 300 milliards de francs. Sur cette valeur totale, l'ensemble des concours publics bénéficiant à l'agriculture représente 135 milliards de francs. Cependant, ces chiffres absolus m'intéressent moins que le rapport entre l'ensemble des concours publics à l'agriculture, nationaux et communautaires - je vais revenir sur l'aspect communautaire - et la valeur totale de la production. Ce rapport est d'environ 43 p. 100. Or il était de 34 p. 100 en 1984 et de 39 p. 100 en 1987, sous mon prédécesseur.

M. Gérard Gouzes. Intéressant !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Aujourd'hui, je le répète, il est de 43 p. 100.

M. Gérard Gouzes. Et ils ne votent pas le budget !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Tout le monde devrait connaître ces chiffres. Malgré tout le respect que je lui dois, il m'appartient de dire à celui qui a prétendu que l'Etat se désengageait qu'il a proféré une contrevérité, tout simplement ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

J'ajoute que jouer cette musique ne rend service à personne, et surtout pas aux agriculteurs. (« Très bien ! » sur les mêmes bancs.)

Ces 130 milliards de francs de concours à l'agriculture, les agriculteurs que certains aiment à défendre, en ont besoin. Il faut continuer tous les ans et vous m'accorderez que je n'ai jamais cessé de le faire. Or il est indispensable de défendre cet emploi des fonds publics, non seulement devant son ministre des finances - ce qui est la moindre des choses - mais aussi devant l'opinion publique. C'est pourquoi en prétendant que l'Etat se désengage alors que la proportion des aides augmente, on ne rend pas service aux agriculteurs. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Je vous propose maintenant de passer aux choses sérieuses. Je vais essayer de répondre aux questions importantes qui m'ont été posées et que j'ai essayé de classer.

Je commencerai par les problèmes internationaux - le G.A.T.T., la P.A.C., la présidence française - en m'efforçant de répondre à M. Pistre, à M. Brune, à M. Goldberg, à M. Rimareix, à tous ceux qui m'ont interrogé sur ces sujets.

Sur le G.A.T.T., monsieur Pistre, je serai bref. Il est un peu dur de me reprocher, comme certains l'ont fait, de tout accepter de la part des Américains. Ce qui s'est passé à Montréal, en décembre 1988, a montré que nous avions une tout autre conception de nos rapports avec les Etats-Unis d'Amérique. Je m'apprete, à partir de janvier 1990, à revivre ce type de situation, si j'en crois le dernier texte que les Etats-Unis d'Amérique ont déposé sur la table à Genève. Tout le monde doit comprendre qu'au G.A.T.T., les Européens sont disposés à discuter des concours qui vont à l'agriculture, mais de la totalité de ces concours et pas seulement de certains, et que les principes de la politique agricole commune ne seront pas remis en cause. Nous tenons en particulier à ce que la communauté internationale prenne acte des efforts qu'ont accomplis les agriculteurs européens depuis 1984.

Telle sera, monsieur Pistre, la position du Gouvernement français dans ces négociations. Elle sera identique à celle de décembre 1988 et je ne vois, pour l'instant, aucune raison pour qu'elle change.

M. Gérard Gouzes. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Quant à la politique agricole commune, je répondrai à quelques questions précises. Ainsi certains d'entre vous m'ont demandé ce que nous allions faire des retours du F.E.O.G.A.

M. Xavier Hunault. Et la taxe de coresponsabilité ?

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Je vais y revenir !

M. Xavier Hunault. C'est vous qui l'avez acceptée !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Je vous donnerai quelques informations supplémentaires. Il paraît que le F.E.O.G.A. se « dégonflerait » et que la Communauté délivrerait des chèques indus au ministre délégué, chargé du budget. Je tiens à vous communiquer quelques chiffres afin que vous soyez parfaitement éclairés.

En 1984, le budget du F.E.O.G.A. - garantie et orientations - s'élevait à 112 milliards de francs. En 1989, il aura été de 198 milliards de francs ! Qui a vu que les dépenses en faveur de la politique agricole commune européenne ont diminué ? La vérité est qu'elles ont augmenté moins vite que prévu.

Il ne sert à rien de dire aux agriculteurs que l'on réalise des économies ! Où sont les économies quand les dépenses progressent de 112 à 198 milliards ? On a simplement dépensé moins que cela aurait été le cas si, comme font tous les budgétaires, on avait augmenté les lignes.

Bien que l'on ait dépensé moins qu'on aurait pu le penser, bien des actions ont été menées que je tiens à rappeler. Ainsi à quoi ont donc servi ces moindres dépenses dans la gestion des marchés, c'est-à-dire ces moindres dépenses pour financer des stocks ?

Elles ont d'abord été utilisées pour financer diverses dépenses liées au marché. Ainsi, la diminution ou l'exonération, dans certaines régions, de la taxe de coresponsabilité laitière a été permise par ces moindres dépenses. De même l'aide aux petits producteurs de céréales a elle aussi été financée par ces moindres dépenses.

Il est un aspect encore plus remarquable de cette évolution du F.E.O.G.A. Lorsqu'il coûtait 112 milliards de francs à la Communauté en 1984, 4 milliards de francs seulement allaient à des opérations d'orientation, c'est-à-dire de restructuration et de mesures sociostructurelles. Dès 1989 il s'agira de 11 milliards de francs et l'an prochain, les trois fonds structurels bénéficieront ensemble d'un crédit de l'ordre de 13 milliards d'ECU, soit environ 90 milliards de francs. Ces dotations seront destinées à des mesures de restructuration, à des compléments de revenus, en particulier dans les zones les plus défavorisées.

Il faut donc prendre en considération l'ensemble de ces données avant de dire que « puisqu'il y a un retour, on doit l'utiliser à autre chose » ! Je crois en effet que si, en 1984, il a été mis fin à un certain type de politique agricole commune qui consistait à financer indéfiniment quelque quantité produite que ce soit à un prix donné, c'est parce que les finances publiques communautaires étaient en train d'exploser. Il est donc assez défendable que l'on ait essayé de les encadrer. J'ai souligné ce matin que cela avait été difficile, mais il est évident que, dans certains secteurs, cela était malheureusement indispensable.

Voilà à quoi a servi cette moindre dépense, et il faut toujours conserver ces proportions et ces chiffres à l'esprit.

Quels seront pendant le temps qui reste les objectifs de la présidence française ?

D'abord, terminer le travail qui était sur la table. En 1984, sous la dernière présidence française, le Président de la République avait résolu un certain nombre de différends, de conflits qui bloquaient la machine. Aujourd'hui, nous ne sommes plus dans la même situation. Il faut ouvrir des fronts nouveaux. Il faut aussi terminer le travail entrepris, comme nous l'avons fait pour le règlement ovin - j'aurai sans doute à répondre dans la soirée à des questions sur ce point - comme nous l'avons fait pour un certain nombre de mesures qui n'avaient pas trouvé leur issue, et comme nous sommes en train d'essayer de le faire pour une mesure sur laquelle je vais revenir, qui concerne la production laitière.

Deuxième objectif : faire adopter par la Communauté, comme M. Pistre me l'a demandé, l'ensemble des règlements socio-structurels, c'est-à-dire les règlements qui permettront de financer, en partie sur des fonds communautaires, l'extension, la diversification de la lutte contre la pollution et d'un certain nombre d'actions, très importantes, non seulement pour nos agriculteurs mais aussi pour l'occupation de l'espace. Je m'efforce aussi d'ouvrir dans la Communauté un front nouveau, que je crois tout à fait capital pour l'avenir de l'agriculture française : la qualité des produits. J'essaie de convaincre d'abord mes collègues que la Communauté européenne doit se doter d'un système juridique de protection de la qualité de nos produits, qui reconnaisse entre autres la qualité des produits français et en particulier des appellations d'origine contrôlée.

M. François Patriat. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Je n'oublie pas que l'un de mes objectifs est de faire comprendre à la commission et au conseil des ministres qu'il faut, après cette marche forcée de la réforme des règlements de marchés de 1984 à 1988, organiser ce que j'ai appelé la pause, c'est-à-dire donner enfin de la flexibilité aux organisations communes de marché. Peut-être, ce soir, l'un d'entre vous m'interrogera-t-il sur le débat que nous avons eu lundi dernier au conseil des ministres sur les problèmes du marché porcin, mais au cas où quelqu'un l'oublierait - ce qui m'étonnerait - j'en dis un mot maintenant. (*Sourires.*)

Sur ce sujet, la commission voulait nous voir débattre de la transformation du système de prélèvement - je vois que M. Chouat des Côtes-du-Nord est parfaitement au courant - et de la fixation d'une espèce de cliquet qui permettrait de prendre certaines mesures lorsque les prix augmenteraient. Quelle position ai-je fait adopter au conseil des ministres ? Que nous ne discuterions ces propositions que si l'on envisageait aussi un cliquet lorsque les prix baissent.

M. Didier Chouat. Excellent !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Oui, on doit s'efforcer de gérer les marchés en fonction des indications données, mais dans les deux sens. Comme cette position a paru assez raisonnable à l'ensemble de nos collègues, je vous signale, monsieur Chouat, que ces deux propositions de la commission ont quitté la table du conseil des ministres aussi vite qu'elles y étaient arrivées.

Voilà ce que je continuerai à faire chaque fois que l'occasion m'en sera donnée. Oui, il faut que notre politique agricole commune, après s'être aussi durement réformée, devienne ou redevienne aussi souple que certaines autres politiques, qu'elle soit moins le fait de juristes et plus celui d'économistes ; c'est ce dont nous avons besoin à l'heure actuelle.

J'ajoute, monsieur Rimareix, que je suis d'accord avec vous sur quelques-unes de vos propositions, notamment celle de discuter avec vous, vos commissions, votre délégation aux Communautés économiques européennes, tout de suite, des débats que nous avons au Conseil. Je crois, en effet, qu'il est extrêmement important que la représentation nationale soit le mieux possible associée à ces négociations, pas seulement pour exercer un contrôle sur le ministre - après tout, pourquoi pas ? Pour ma part, j'y suis prêt - mais aussi pour procéder à ce travail d'harmonisation de nos propres réglementations avec les réglementations communautaires qui sont aujourd'hui, en effet, la loi commune qui s'applique à tous les agriculteurs.

Plusieurs d'entre vous, M. Guellec et M. Rimareix, m'ont interrogé sur les quotas laitiers. M. Lestas a dit : « La sinistre mesure des quotas laitiers. » (*Où !*) sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Xavier Hunault. C'est exact !

M. Gérard Gouzes. Qui peut encore dire cela ?

M. Edmond Alphandéry. Nous !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Oui, c'est exact, mais enfin, je voudrais tout de même vous faire observer, surtout à vous, monsieur Alphandéry, qui connaissez les chiffres macro-économiques, qu'entre 1984 et 1988 le revenu des agriculteurs producteurs de lait a augmenté de 18 p. 100, et ce grâce aux quotas !

M. Edmond Alphandéry. Oui, mais combien ont disparu ?

M. Gérard Gouzes. Vous préféreriez qu'ils aient tous disparu ?

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Je vais vous répondre. Vous n'étiez pas là ce matin, donc vous êtes pardonné.

Le mouvement de diminution du nombre des producteurs de lait est antérieur aux quotas laitiers. Voilà la difficulté.

M. François Patriat. Eh oui !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Et permettez à un élu de la région de Bourgogne de vous dire clairement que s'il n'y avait pas eu les quotas laitiers, à l'heure actuelle, dans mon département, il n'y aurait plus un seul producteur de lait. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. André Lejeune. Et pas seulement en Bourgogne !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Or il en reste encore, et vous le savez très bien ! Les élus de l'Ouest savent bien que les quotas laitiers ont relativement freiné le mouvement de concentration laitière dans les départements de l'Ouest, ce qui crée de nombreuses difficultés.

M. Didier Chouat. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Il faut le dire et je ne vois pas pourquoi on ne le dirait pas.

Que s'est-il passé à partir de 1984 dans le secteur laitier ? L'ensemble des programmes de restructuration pour lesquels l'Etat n'a pas été chiche - 4 milliards de francs, je l'ai rappelé ce matin - ont accéléré un mouvement qui était déjà commencé, vous le savez très bien, vous qui êtes en contact avec les producteurs de lait. En effet, dès lors qu'un agriculteur a assuré sa succession, soit parce qu'il sait qu'il n'aura personne pour lui succéder, soit parce qu'il l'a déjà organisée, et qu'il peut arrêter de produire du lait, il arrête immé-

diatement, dès qu'il le peut, à cause de la contrainte de la traite ; il faut y être passé pour se rendre compte de ce qu'elle représente.

Je rappelle que, grâce à l'entêtement de la délégation française au sein de la Communauté économique européenne, j'ai obtenu le principe d'une augmentation de la réserve nationale de 1 p. 100. Nous livrons à l'heure actuelle une bataille difficile au sein du conseil des ministres avec la commission sur les modalités non pas de la répartition - je crois que j'ai obtenu ce qui était nécessaire, y compris pour nous - mais des compensations.

La ramission, en effet, veut, pour des raisons qui ne sont pas partagées par la totalité des membres du conseil des ministres, que cette opération obéisse à la neutralité budgétaire. Il faut donc trouver des compensations. On y travaille. Ce sera difficile, mais lors de la prochaine réunion du conseil des ministres le mois prochain, la présidence française fera une proposition de compromis et chacun prendra ses responsabilités.

En ramenant « à la maison » en quelque sorte, ce 1 p. 100 supplémentaire que l'on n'attendait pas, je pense d'abord à aider les prioritaires d'avant 1984 qui, depuis lors, continuent à courir après leur référence. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Gouzes. Cette préoccupation est juste.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. C'est la justice. C'est d'abord eux qui doivent être servis

Ensuite, je pense bien sûr aux régions et à l'ensemble des producteurs qui ont été frappés par des calamités. On ne reprendra pas le débat que l'on a réglé - cela ne représente pas des masses considérables - mais il y a un ajustement à effectuer.

Enfin, je compte mettre à la disposition des commissions mixtes certaines quantités qu'elles répartiront dans chaque département en appliquant de manière très souple quelques critères simples, mais chacune d'entre elles prendra ses responsabilités. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

Tels sont les principes que je négocierai avec la profession. Je crois qu' sur cette base nous arriverons à utiliser de la meilleure façon possible ce 1 p. 100, que je n'ai pas encore obtenu : le principe est acquis, mais il faut encore un bon travail pour arriver à faire prendre la décision par le conseil des ministres.

Par ailleurs, monsieur Guellec, je souhaite parler avec les parlementaires d'une question qui nous préoccupe beaucoup sur le terrain ; je serai prêt d'ailleurs à en discuter avec telle ou telle commission du Parlement. D'ici à la fin de l'année, je voudrais en effet être en mesure, - et je crois que je le serai, - de faire des propositions à la profession sur un système de mobilité des quantités de références. Je n'ai pas dit vente de quotas ; j'ai dit « mobilité ».

Il faut que nous nous mettions d'accord sur un système assurant une certaine mobilité des quotas laitiers. Je souhaite qu'avec votre aide, parce que vous pouvez beaucoup, nous allions assez vite sur ce point, sinon nous serions obligés de nous situer par rapport aux propositions des autres partenaires de la Communauté. Or, le système commun devant être mis en place à partir de 1992, le risque est que les premiers parlants soient sur ce sujet les Britanniques et les Hollandais qui, eux, ont un système qui est d'une simplicité j'allais dire fondatrice ricardienne : la liberté absolue : ça s'achète et ça se vend. Il faut donc que nous nous préparions. C'est pourquoi j'ai demandé à un inspecteur des finances, pour l'aspect économique, et à un inspecteur général de l'agriculture d'enquêter. Ils sont sur le terrain. Peut-être certains de vous les ont-ils rencontrés. Ils feront un rapport et nous en discuterons avec les professionnels.

Sur l'espace et l'environnement, sujet traité par M. Guellec, M. Carlet, M. Ballingand, je ne vais pas faire un discours ; je préfère donner certaines indications.

Au cours des quinze années à venir, la prise en compte de l'espace rural et d'une bonne partie des problèmes de l'environnement doit devenir, au même titre que la gestion des marchés, l'une des deux priorités fondamentales du ministère de l'agriculture et de l'ensemble des fonctionnaires du ministère de l'agriculture. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Gouzes. C'est de l'écologie !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Sur le terrain, ceux qui sont en contact, ceux qui gèrent, ceux qui prennent en charge, ceux qui discutent avec vous sur le paysage, sur l'environnement, sur la forêt, dans vos communes, ce sont les fonctionnaires de la D.D.A.F. C'est à eux de prendre en charge, avec vous, avec les collectivités locales, cette dimension de la responsabilité qui a toujours été celle des agriculteurs : la gestion gratuite, comme en passant, de l'espace dans lequel nous vivons.

En conséquence, il faut que la France sache utiliser, comme d'autres pays savent le faire, les fonds structurels. Moi, j'ai pris mes responsabilités. A vous, mesdames, messieurs les élus, de prendre les vôtres ; je vous ai bien préparé le terrain ! Le tiers du territoire français est classé en zone 5 B, c'est-à-dire en zone rurale fragile. Maintenant, il faut préparer les dossiers pour en discuter avec Bruxelles. Comme je suis décentralisateur, je vous aiderai techniquement, mais c'est vous qui irez passer l'examen à Bruxelles. J'ai fait ma part du travail. (*Sourires.*)

Pour les règlements socio-structurels, que nous pourrions commencer à appliquer dès 1990 - j'ai d'ailleurs prévu dans le budget une petite somme pour amorcer la pompe - il faudra pratiquer systématiquement la contractualisation avec les collectivités locales. Ce travail d'occupation de l'espace, d'occupation du terrain ne se décide pas rue de Varenne, surtout pas rue de Varenne ! Il se joue chez vous, sur le terrain ! Et les différentes parties concernées devront se retrouver autour de la table, discuter et élaborer des programmes, des projets qui seront éligibles aux règlements socio-structurels. Au lieu de faire des discours sur cette nouvelle politique, sur cette responsabilité essentielle du ministère de l'agriculture, je cherche à m'en donner progressivement les moyens. Toujours le pas à pas ! Mais je suis sûr que vous allez m'aider.

Je pense que vous allez bientôt confirmer l'élargissement du rôle des S.A.F.E.R. On avait même imaginé qu'un plus grand nombre d'élus locaux pourraient siéger au sein des S.A.F.E.R. Il y a quelques résistances sur ce point. Vous allez m'y aider, vous tous qui êtes attachés à la gestion de l'espace.

M. Edmond Alphandéry. Ce n'est pas un cadeau !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. J'attends les spécialistes du grand dessein !

J'ai récemment décidé de modifier la procédure de reboisement en commençant par la forêt méditerranéenne. Désormais, plus une seule opération de reboisement engageant l'argent public ne sera entreprise sans qu'un accord ne soit passé entre l'O.N.F., les propriétaires privés, les collectivités locales et les agriculteurs de la région...

M. Guy Béche. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... pour qu'ils soient, eux aussi, associés systématiquement aux opérations de reboisement et de gestion de la forêt. Je suis sûr que, dans cette perspective politique de prise en charge de l'espace, de l'environnement et du maintien des agriculteurs sur le terrain, vous tous, ici, allez bientôt m'aider à doter les agriculteurs d'un système efficace de pluriactivité.

M. Patrick Ollier. Nous le demandons !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Cela fait partie de la loi complémentaire que nous allons discuter.

J'espère aussi que nous pourrions prendre vite - je ferai des propositions en 1990 - un certain nombre de mesures concernant l'environnement.

D'abord, s'agissant des mesures destinées à limiter les pollutions d'origine agricole, j'ai pris une position ouverte sur la proposition de règlement « nitrates », discutée au sein de la Communauté économique européenne. C'est moi qui ai demandé qu'elle soit aussi discutée par les ministres de l'agriculture parce qu'ils sont en première ligne, et j'ai fait adopter, par le dernier conseil des ministres, un certain nombre de considérations qui seront remises avec quelque solennité au conseil des ministres de l'environnement.

Ensuite, je me propose en 1990 de soumettre aux régions particulièrement fragiles du point de vue de la faune ou de la flore, des contrats passés entre l'Etat, les collectivités locales et les agriculteurs qui décideraient de réaliser telles opérations, de gérer d'une certaine façon le sol, afin de maintenir les biotopes fragiles de ces régions.

M. Michel Vauzelle. Très bien !

M. Gérard Gouzes. C'est un grand dessein.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Oui, nous allons dans cette direction.

Je crois aussi que doivent entrer dans cette perspective de l'occupation de l'espace et de la prise en compte des problèmes de l'environnement les utilisations non alimentaires des terres agricoles. Je préfère que l'on parle ainsi plutôt que de l'éthanol.

M. Gérard Gouzes. Des plastiques bio-dégradables !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Il y a d'autres utilisations.

La délégation française, à ma demande, a introduit à Bruxelles l'idée de la jachère énergétique. Elle progresse ; elle avance. Je ne peux pas dire qu'elle soit encore admise par tous, mais elle présente de l'intérêt, monsieur Carlelet. Je crois que nous arriverons, sans doute au cours de l'année 1990, à entrer dans cette perspective.

La jachère, selon M. Goldberg, ce n'est pas bien ! Mais lorsque nous avons des excédents, c'était encore plus difficile ! J'ai tout fait pour que l'on réfléchisse à cette jachère dont j'ai hérité ; elle a été décidée en février 1988. Il y a un engagement international ; il faut le tenir. Mais il faut l'utiliser le plus intelligemment possible. C'est pourquoi je souhaite que la terre qui serait soustraite à certaines productions puisse être utilisée par les agriculteurs à d'autres productions non alimentaires ; leur permettant non seulement de percevoir une prime, mais de continuer à maintenir cette terre en état.

M. Marcel Charmant. Très bien !

M. Gérard Gouzes. C'est plus intelligent que le gel des terres !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. J'estime la formule beaucoup plus présentable. Peut-être serez-vous d'accord avec moi.

M. Gérard Gouzes. Tout à fait !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Autre question de fond qui a été abordée par M. Goldberg, notamment : l'eau.

La sécheresse - je m'approche progressivement du sujet - nous a montré, cet été, que l'eau n'était pas un bien indéfiniment reproductible et que nous devons nous en soucier sérieusement. Vous m'avez reproché l'insuffisance des crédits pour l'hydraulique. D'accord, mais je crois qu'il ne faut pas partir dans cette affaire tête baissée. Nous disposerons en 1990 des crédits nécessaires pour ouvrir des chantiers importants et pour continuer à réaliser des barrages. Une partie de ces crédits, qui sont importants, est contractualisée.

M. Gérard Gouzes. Il ne faut pas écouter les écolos là-dessus !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Mais il faut aussi que nous mettions un peu les choses à plat et que nous réfléchissions ensemble - certains parmi vous ont souhaité que les parlementaires y soient associés et je ne demande que cela - à l'utilisation de l'eau dans notre pays. J'ai décidé d'organiser une rencontre sur l'eau dans l'agriculture et dans ses rapports avec l'agriculture, qui donnera lieu à des propositions. Je crois que mon collègue de l'environnement, Brice Lalonde, est tout à fait d'accord avec moi pour que nous participions ensemble à l'organisation des états généraux de l'eau pour essayer de mettre tout à plat : la diversité des usages, les moyens nécessaires pour avoir des réserves suffisantes.

Je voudrais donc donner mon accord à M. Goldberg. Du problème de l'eau, nous ne parlons pas aujourd'hui parce que nous sommes dans une période de sécheresse, mais parce que nous avons compris qu'il fallait que nous le traitions au fond. Je crois que ce sera fait.

Beaucoup d'entre vous ont abordé la question des cotisations sociales. Il est vrai que cette année, comme les années précédentes, des problèmes se posent. La cotisation des professionnels augmente globalement de 6,8 p. 100, mais de 3,8 p. 100 seulement si l'on tient compte du démantèlement des taxes pour l'ensemble. On me dit que ce ne sont pas les mêmes qui en bénéficient. C'est vrai, mais il s'agit de savoir ce que l'on veut. Si on démantèle des taxes, il faut augmenter les cotisations, sinon on ne paiera pas les prestations.

C'est pourquoi nous avons ce débat entre nous. Bien sûr, tout ce qui pourra être fait pour alléger cette charge le sera. Mais cela deviendra plus clair si nous adoptons la réforme fondamentale que je vous propose. Cette réforme, qui consiste à changer radicalement l'assiette des cotisations sociales a deux objectifs. D'abord, la transparence : chacun sera dès lors capable de calculer sa propre cotisation sociale et d'avoir une idée assez exacte de celle que paie le voisin.

M. Gérard Gouzes. C'est un grand dessein !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Allez demander aujourd'hui à deux agriculteurs du même village s'ils savent où ils en sont !

Le second objectif est la justice sociale puisque chacun aura une cotisation qui sera fonction de son revenu.

M. Gérard Gouzes. Ce sera la vérité, la juste vérité !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Je suis ouvert à toutes les prudences, à toutes les modérations, mais à ceux qui réclament une grande loi, une grande orientation, je leur dis : en voilà une. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le président de la mutualité sociale agricole, le président Laur, qui a écrit qu'il s'agissait sans doute « de la plus grande loi sociale en agriculture depuis la Seconde Guerre mondiale ».

J'espère que tous ceux qui sont si soucieux d'avoir une grande perspective m'aideront dans quelques semaines sans barguigner à réaliser cette réforme essentielle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Ambroise Guellec. Et où seront vos soutiens ?

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Oh, je suis sûr que j'aurai le vôtre, monsieur Guellec ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*) Vous vous êtes prononcé publiquement, avec une clarté qui m'a fait d'ailleurs très plaisir, en faveur de cette réforme, mais nous avons intérêt à ce qu'elle soit adoptée par tous.

M. Germain Gengenwin. Nous l'avons défendue tout l'été, et cela n'était pas toujours facile !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. J'ai aussi de bonne oreilles et je trouve que la défense a été beaucoup moins difficile du jour où l'on a connu la deuxième simulation. Quand on a eu, comme je l'avais prévu, la simulation sur deux années, on s'est aperçu que les augmentations qui avaient été indiquées à partir de la simulation sur une seule année étaient considérablement écrêtées. Avec la troisième, l'écrêtement sera encore plus important !

Je vous remercie d'avoir défendu ma réforme, mais cet été, c'était déjà un peu moins difficile qu'avant la session de printemps. Je pense donc qu'à la session d'automne, tout devrait bien se passer.

M. Edmond Alphandéry. Si vous ne voulez plus qu'on la défende, il faut le dire ! (*Sourires.*)

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Bien sûr que non ! Je compte bien sur vous ! Vous qui vous targuez de modernisme, monsieur Alphandéry, je suis certain que vous serez l'un des premiers à la défendre avec beaucoup de vigueur.

M. Edmond Alphandéry. Je n'y suis pas hostile !

M. Ambroise Guellec. J'ai dit que c'était une loi centriste, monsieur le ministre ! Je crois que vous en étiez d'accord.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Non, une loi centrale !

M. Gaston Rimareix. Progressiste !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Il s'agit d'une loi tout à fait décisive pour les bonnes relations des agriculteurs avec le reste de la société, et c'est mon seul souci.

M. Gérard Gouzes. Exactement !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur Guellec, vous avez posé une question très difficile sur le R.M.I., et j'avoue que nous avons encore du travail à faire. M. Chouat vous a relayé tout à l'heure. Je suis d'accord pour réfléchir à une amélioration de la procédure. La seule modification que nous avons apportée, c'est que le préfet peut déroger à la règle du revenu cadastral.

J'ai donné des indications aux directeurs départementaux pour qu'on puisse le faire avec solidité, avec efficacité, mais je suis prêt à demander à mes collaborateurs de coopérer avec un petit groupe de parlementaires qui souhaiteraient travailler sur ce sujet pour que les agriculteurs ne puissent pas se sentir exclus de l'application d'une mesure dont nous nous sommes félicités. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Sur l'enseignement, je croyais que tout allait bien après le gros effort que nous avons fait, mais vous êtes beaucoup plus perspicaces que moi. Deux d'entre vous ont quand même trouvé le problème des maisons familiales rurales. Je dois vous donner une réponse précise parce que je sais que cette question est politiquement sensible dans certains départements.

Les crédits de fonctionnement des maisons familiales pour le budget à venir sont déterminés par l'application de la loi de 1984. Ils seront donc de 438 millions de francs en 1990. Ils vont à l'ensemble des maisons familiales rurales, c'est-à-dire les établissements à rythme approprié et les instituts de formation de leur personnel. Le côté fédératif est pris en compte. Ces crédits sont en croissance, eux aussi, de plus de 11 p. 100 par rapport à 1989 et de plus de 54 p. 100 par rapport à 1985, ce qui n'est pas trop mal. Cependant, malgré une évolution des effectifs peu favorable - ils ont diminué de 2 p. 100 en 5 ans - ces financements résultent, je vous le confirme, de la stricte application de la loi et des décrets s'y rapportant.

Mais peut-être, monsieur Guellec, avez-vous constaté une disparité avec l'enseignement privé à temps plein ? Pourquoi ? Tout simplement parce que la négociation que nous avons menée - que j'ai menée - avec détermination, à la demande des maisons familiales elles-mêmes, s'est faite sur d'autres bases que l'enseignement agricole à temps plein.

La loi prévoit en effet que l'aide financière à ces établissements est indexée sur le coût moyen d'un poste de contractuel de droit public dans l'enseignement agricole privé à temps plein. Or la contractualisation, vous le savez, est en cours. Ce coût moyen ne peut pas, malheureusement, être connu à ce jour. En conséquence, et à titre transitoire, le décret fixe le coût d'un poste en fonction d'un coût moyen prévisionnel. Lorsque la contractualisation sera effective, c'est-à-dire à la fin de l'année, nous reverrons ce coût en fonction du coût réel constaté, dès le budget de 1991 si cela s'impose.

Voilà, monsieur le député, la réponse que je voulais vous donner ainsi qu'à M. Fèvre sur les maisons familiales rurales.

A M. Giovannelli, j'indique que nous aurons peut-être l'occasion, au cours du débat, de revenir sur le problème des A.T.O.S. Ils sont 5 000 dans l'enseignement agricole et nous cherchons aujourd'hui à réaliser des transformations d'emplois, ce qui correspond à l'une de leurs revendications. Si je le pouvais, je créerais volontiers des postes nouveaux mais peut-être aurons-nous l'occasion de revenir sur ce point.

J'ai subi les critiques auxquelles je m'attendais à propos des industries agricoles et alimentaires. Les fonds sont en stagnation ou en baisse. Toutefois, de plus en plus, la qualité des produits et la recherche, au travers d'un programme comme « Aliment 2000 » - dont je vous annonce qu'il va se poursuivre - ou bien le dialogue interprofessionnel comptent à mes yeux sans doute plus que les aides aux investissements. Dont acte ! Oui, je préférerais avoir plus de crédits de politique industrielle. J'essayerai tout simplement d'utiliser ceux dont je dispose le plus intelligemment possible.

J'en viens à l'actualité par laquelle beaucoup d'entre vous ont commencé leur intervention, je veux parler de la sécheresse.

M. Gérard Gouzes. La situation est grave !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Je vous ai écoutés avec beaucoup d'intérêt et d'attention. Plusieurs d'entre vous y ont même consacré l'essentiel de leur propos. C'est le cas des rapporteurs, de beaucoup de députés de l'opposition mais peut-être surtout de la majorité. M. Patriat s'est adressé en dernier à moi en me demandant : « Alors, où en sommes-nous ? »

Je vais essayer de vous le dire. Encore convient-il d'abord de rappeler la gravité exceptionnelle du phénomène climatique qui a cette année frappé l'agriculture. Je souhaite, en

effet, que les Français qui sauront le détail du dispositif dans un moment se rendent compte que l'accident qu'a connu notre agriculture cette année est très grave.

Nous avons constaté un déficit hydrique qui est vraisemblablement et, je suis encore plus précis que certains d'entre vous, de fréquence centenaire. La zone touchée, très inégalement à l'intérieur de chaque zone, à l'intérieur de chaque canton, voire à l'intérieur de chaque commune, couvre 56 départements, en tout ou partie et à des titres divers. Nous l'avons fait contrôler sur le terrain, mais aussi très haut dans le ciel par des photographies que nous avons fait prendre sur une période qui va du mois de mars au mois d'octobre.

Les dégâts cumulés tels que nous les avons appréciés à partir des discussions que nous avons eues - dans ce type de situation des premiers chiffres sont donnés pour les négociations et ensuite on les rectifie - sont bien de l'ordre de 10 milliards de francs. Mais je m'empresse d'ajouter que la situation est aussi très contrastée chez les agriculteurs, même à l'intérieur d'une petite région. D'où cette nécessité que j'ai posée dès le début non seulement en fonction de la nature du phénomène climatique, mais aussi pour des raisons évidentes de justice, de transparence, de relations correctes, de chercher à individualiser au maximum les aides mises à la disposition des agriculteurs, afin que tout le monde soit assuré que seuls ceux qui en ont vraiment besoin auront accès à ces aides (« Très bien ! » et *applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Guy Béché. C'est la justice !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Le premier dispositif annoncé et qui a été bien critiqué a été mobilisé quand même de façon assez rapide. Alors que le premier bilan des dégâts, le premier bilan sérieux, n'a été disponible que le 15 octobre - je l'ai établi avec les organisations professionnelles, en accord avec elles - nous avons ouvert des prêts calamités dans 32 départements. Je vous annonce - mes collaborateurs sont prêts à vous donner des détails pour chacun d'entre vous - que 24 autres départements seront examinés le 8 novembre et que ce sera le dernier train. Autrement dit, à ce moment-là, tous ceux qui ont droit à la déclaration de calamité seront déclarés dans cette situation.

Cette procédure met en jeu le fonds national des calamités.

Nombre d'entre vous m'ont dit : « non seulement votre budget ne prépare pas l'avenir, mais il ne fait pas face à ses obligations immédiates ! Le fonds des calamités n'a pas assez de crédits ! » Eh bien ! le Premier ministre a décidé ce matin, à ma demande, que le fonds national des calamités serait mis en mesure de faire face à ses obligations.

On estime actuellement le besoin d'indemnisation - je tiens à féliciter M. Collet, qui par ailleurs m'a fait beaucoup de critiques, d'avoir donné le même chiffre que celui que je vais citer - entre 2 milliards et 2,5 milliards de francs. Les ressources disponibles seront vraisemblablement de l'ordre d'un milliard de francs. Le Premier ministre me charge de vous dire - la représentation nationale est la première informée, il n'y a pas eu de fuites - que le fonds national des calamités sera abondé par le Gouvernement, pour sa part, dans la loi de finances rectificative pour 1989, de façon à atteindre le niveau que je vous ai indiqué, c'est-à-dire entre 2 et 2,5 milliards de francs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre et sur quelques bancs des groupes du Rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*) Les modalités de participation du monde agricole à ce financement seront arrêtées en même temps.

Voilà, si je puis dire, pour le dispositif normal que je résume pour tous : le 8 novembre, tous les départements ou parties de départements qui ont été frappés par la sécheresse seront déclarés en état de calamité, ce qui donnera droit à préparation des dossiers d'indemnisation. J'assure donc la totalité des agriculteurs qui, au-delà de l'hémicycle, m'écoutent, que les fonds nécessaires à leur indemnisation seront dégagés par le Gouvernement.

Mais j'ai dit : « sécheresse exceptionnelle ». Des mesures complémentaires, d'une ampleur que je crois considérable, ont été décidées, dont certaines ce matin.

D'abord, pour les éleveurs. Ce sont eux qui sont, à l'heure actuelle, les plus inquiets, non pas parce qu'ils ont perdu plus que d'autres, mais parce qu'ils se demandent de quel affouragement ils disposeront cet hiver pour nourrir leurs

animaux. Le volume des céréales mis à la disposition des éleveurs est plus important que celui qu'ont cité certains d'entre vous. Ce n'est pas 400 000 tonnes, c'est déjà 650 000 tonnes d'équivalent-orge, au prix de 77 centimes le kilo, soit une bonification, une différence, de 46 centimes au kilo, qui représente pour le budget de l'Etat un effort de 240 millions de francs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Pour les agriculteurs les plus endettés dont beaucoup d'entre vous ont parlé, j'avais annoncé, le 23 août, un premier dispositif d'avances à taux nul sur l'indemnisation. Si un agriculteur pense qu'il a droit à une indemnisation, il pourra faire le calcul approximatif de ce qu'il percevra et obtenir une avance à taux nul qui ne lui coûtera rien : 300 millions de francs sont à la disposition des agriculteurs qui voudront choisir ce système.

Pour les autres, pour ceux qui sont touchés et qui sont particulièrement endettés, le Gouvernement a décidé de décaler d'un an les annuités de prêts bonifiés, ce qui permet de supprimer l'échéance en principal de 1990 dans la limite de 100 000 francs par agriculteur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) L'enveloppe totale des échéances reportées sera de 800 millions de francs.

Je crois que ce que vous aviez demandé est décidé. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Un député du groupe socialiste. L'opposition en reste bouche bée !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Mais attention ! Malgré le fait qu'il est plus difficile aujourd'hui de négocier avec le Crédit agricole qu'avant...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Merci, monsieur Guillaume !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... je vous annonce que cet établissement a accepté, à ma demande, de prendre une mesure d'ampleur équivalente pour les prêts non bonifiés.

J'annonce donc ce soir, pour les agriculteurs endettés, touchés par la sécheresse, un allègement de leurs annuités 1990 de 1,6 milliard de francs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Bruno Durieux. Un allègement définitif ou provisoire ?

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. C'est un report d'un an, exactement ce que demandaient les organisations professionnelles ! Je pense qu'après une annonce pareille, il n'y aura ni lieu ni place pour la surenchère.

Enfin, pour les agriculteurs qui ont gardé une capacité d'endettement - car le report d'annuités ne concerne pas tout le monde, mais uniquement ceux qui sont endettés, qui ont des difficultés - je signale que les prêts exceptionnels aux éleveurs qui m'avaient été réclamés par certaines organisations agricoles, prêts à 4 p. 100 sur deux ans et pour lesquels j'avais annoncé au mois d'août une enveloppe de 200 millions de francs, ont vu leur montant porté ce matin à un milliard de francs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Dont acte, monsieur Briane !

Pour les agriculteurs en grave difficulté, je confirme qu'il reste, dans les départements les plus touchés, les 80 millions de francs mis à la disposition des commissions « Agriculteurs en difficulté ».

Les mesures arrêtées par le Gouvernement, ce gouvernement dont certains d'entre vous ont dit qu'il avait décidé, ai-je entendu, d'un « paquet dérisoire », représentent sous des formes diverses - prêts, allègements, aides immédiates mises à la disposition des agriculteurs touchés par la sécheresse - un total de 5 milliards de francs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Tout cet argent, bien sûr - j'ajoute : heureusement ! - ne provient pas de l'Etat, mais le coût total pour l'Etat, compte tenu de la nécessité de réabonder le fonds des calamités, pourrait être de l'ordre de 1,6 milliard de francs.

Voilà, mesdames, messieurs les députés, ce que j'avais à vous dire au nom du Premier ministre.

M. Alain Calmat. Ils en restent secs !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Voilà l'ensemble des mesures qui ont été décidées. Elles sont nombreuses. Elles sont diversifiées. Elles ne sont pas les mêmes dans tous les départements. C'est justice, parce que certains d'entre eux - je pense en particulier à ceux d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées - sont plus durement touchés que d'autres !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien ! C'est vrai !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. La moindre des choses, dans la solidarité, est que l'on vienne d'abord au secours de ceux qui sont le plus touchés.

M. Gérard Gouzes. Surtout dans le Lot-et-Garonne !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Tel est le dispositif que nous mettons à la disposition des agriculteurs qui pourront dire : « Voilà, ce dont j'ai besoin, la part de récolte, l'affouragement que j'ai perdus ».

J'ajoute que, avec les concours des organisations professionnelles, ce dispositif continuera à être géré de façon sélective de façon à s'assurer que les aides seront réservées aux agriculteurs sinistrés et à eux seuls. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Sur ce point, quitte quelquefois à compliquer les choses - on me l'a d'ailleurs reproché - quitte à prendre huit jours de retard, je confirme, et je suis sûr que j'ai votre soutien, que je serai intransigeant. (« Très bien ! » sur divers bancs.)

Je ne céderai pas là-dessus, parce que les sommes en jeu sont importantes et, si les agriculteurs le méritent, je veux pouvoir dire aux autres Français que cet argent n'est pas perdu, qu'il n'est que justice de le distribuer, qu'il est la marque de la solidarité. Je vous donne la garantie qu'il ne sera pas utilisé comme en 1976. J'y tiens absolument. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Après ces explications sur le fond et ce court passage sur la sécheresse que vous attendiez tous, peut-on dire encore que ce budget mérite d'être repoussé ? Je ne le crois pas...

M. Gérard Gouzes. Si d'aucuns le disent, c'est de la mauvaise foi !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... sauf à constater qu'il serait rejeté par certains pour d'autres raisons que ses qualités intrinsèques. (*Murmures sur les bancs du groupe de l'Union du centre.*)

M. Jean Gatel. Eh oui ! Des raisons politiques.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Mais cela, c'est la liberté, c'est la démocratie, et je vous laisse en décider.

M. Gérard Gouzes. C'est la langue de bois !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Ce que vient de décider le Gouvernement est normal. C'est le jeu de la solidarité, et c'est ce que j'avais toujours annoncé.

Le dispositif arrêté le 23 août m'a valu bien des coups, au sens moral s'entend, et vous avez pu constater combien la situation avait été chaude dans certains endroits. Mais j'ai toujours dit que c'était une première étape. Le reste arrive aujourd'hui !

Je ne veux pas que, tout en reconnaissant à notre action une certaine efficacité, on nous reproche d'avoir le cœur sec, et c'est pourquoi les aides aux victimes de la sécheresse relèvent aussi du budget. Mais derrière ces aides, les objectifs sont clairs : affirmer la nécessité de continuer à renforcer notre agriculture.

Je souhaite que nous soyons fiers des résultats de notre agriculture. C'est pourquoi, ce matin, je me suis permis à ma façon, gentiment, de fustiger quelque peu les pleureurs. Il y a des difficultés, c'est vrai. La solidarité doit jouer, je vous le montre. Mais pour le reste, notre agriculture n'est pas si mal ! Ne pourrait-on cesser de geindre, dire que c'est une des plus fortes en Europe et que nous voulons qu'elle soit plus forte encore ? Ne pourrait-on dire que les hommes qui l'organisent et la font vivre sont solides, formés, et qu'on peut leur faire confiance, plutôt que de se substituer constamment à leurs revendications et de toujours renchérir ? Ne pourrait-on les laisser s'exprimer ? Ne pourrions-nous adapter les mesures d'accompagnement aux situations locales en laissant faire les commissions mixtes et les commissions « agriculteurs en difficultés » ?

Certains m'ont dit : « Ça ne marche pas bien, chez moi ». J'ai envie de leur répondre que c'est de leur faute, parce que ça marche bien ailleurs ! L'Etat n'a pas à s'occuper de tout dans le détail. (*« Très bien » ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

Oui, nous pourrions adapter les mesures de solidarité aux structures - je vous attends d'ailleurs dans quelques jours sur le contrôle des structures - donner un peu plus de souplesse aux secteurs, prendre en charge résolument notre espace en cherchant à lier davantage l'agriculture aux collectivités locales et territoriales. C'est ce que j'essaie de faire aussi bien dans les mesures liées à l'indemnisation de la sécheresse que dans les autres. C'est pourquoi j'espère que, après que nous nous serons encore expliqués, ce soir et cette nuit, sur quelques points de détails, tout bien réfléchi, tout bien pesé, en laissant au vestiaire la langue de bois, vous accepterez, mesdames, messieurs, de voter ce budget. (*Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en arrivons aux questions, lesquelles seront appelées par périodes successives d'un quart d'heure par groupe.

Suffira-t-il que je rappelle que chaque orateur dispose de deux minutes pour poser sa question pour que chacun observe strictement ce temps ? J'attire l'attention de l'Assemblée sur le fait qu'il y a plus de cinquante questions - cinquante-deux ou cinquante-trois, je crois - et que la bonne continuation des débats dépend de la discipline de chacun.

La parole est à M. Pierre Goldberg.

M. Pierre Goldberg. Au nom du groupe communiste, je demande une suspension de séance de cinq minutes.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La suspension est de droit.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-huit heures cinquante, est reprise à dix-neuf heures cinq.*)

M. le président. La séance est reprise.

Pour le groupe communiste, la parole est à M. Pierre Goldberg.

M. Pierre Goldberg. Monsieur le ministre, ma question s'articulera en quatre temps, très liés.

Je dirai d'abord quelques mots de la sécheresse. Je rappelle que 400 000 agriculteurs, soit presque la moitié des exploitants de notre pays, sont victimes de cette calamité. Leurs revenus vont être sérieusement réduits, ce qui s'ajoutera aux difficultés qui sont déjà les leurs ; on ne peut donc qu'être très inquiet et la sécheresse est au plus haut point préoccupante.

Je n'oublie pas ce que vous nous avez dit tout à l'heure, mais j'aimerais connaître le soit que vous réservez à un département comme l'Allier, où 3 000 exploitants sur 7 000 sont touchés, où les pertes sont considérables - quoique peut-être pas plus graves que dans d'autres départements - où la profession mène une action résolue afin de faire classer le département et d'obtenir des aides qui lui sont rigoureusement indispensables.

Je parlerai plus particulièrement de la vallée de Montluçon, qui connaît, du fait d'un étiage persistant, un problème aigu d'approvisionnement en eau. Il y a à l'heure actuelle moins de quarante jours de réserves d'eau. Chacun imagine ce qui se passera au-delà s'il n'a pas suffisamment plu entre-temps. Mais il faudrait qu'il pleuve énormément pour que la situation soit modifiée. Certains captages d'eau ont déjà dû être fermés. D'autres menacent de l'être sans qu'il y ait aucune possibilité de connexion. Nous redoutons par conséquent une rupture de l'alimentation en eau potable. Imaginez, monsieur le ministre, ce que deviendrait une région de 300 000 habitants privée d'eau ! Ce phénomène n'est d'ailleurs pas nouveau puisque nous l'avons déjà connu en 1976, 1978 et 1985.

Depuis plus de vingt ans, nous demandons la construction du barrage de Chambonchard afin de permettre la création d'une réserve d'eau. Vous m'aviez très clairement répondu en juin. Depuis, au fil de nos contacts avec les différents ministères concernés, nous croyons percevoir une hésitation croissante, ce qui nous tracasse au plus haut point.

Nous avons parlé ce matin des filières agro-alimentaires. Je tiens par ailleurs à appeler votre attention sur l'abattoir de Villefranche-d'Allier, la SOCOA-Villefranche, qui vient d'annoncer cent suppressions d'emplois. Je souhaite que votre ministère prenne des mesures concrètes afin de tenter de sauver la plupart d'entre eux. Je vous propose d'examiner et de retenir un échelonnement des amortissements de cette coopérative de viande, afin de lui permettre de revenir en partie sur sa décision.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, j'essaierai de vous répondre brièvement mais précisément.

Le dossier du département de l'Allier nécessitait un certain nombre de vérifications et de compléments. Il sera examiné par la commission nationale des calamités le 8 novembre. Je ne peux pas me prononcer à la place de cette commission mais je peux vous donner de bonnes assurances que l'Allier fera partie des départements qui seront pris en compte le 8 novembre. Il aurait peut-être pu l'être un peu plus tôt, mais il manquait certains éléments. En tout cas, je le répète, ce dossier est en bonne voie.

Que peuvent attendre les éleveurs de votre département ? Conformément à la procédure normale des calamités, ils vont déclarer la part de leur production qui a été perdue du fait de la sécheresse. Dès lors qu'ils rempliront les conditions normales prévues par la loi, ils auront accès à l'indemnisation.

Par ailleurs, les mesures que j'ai annoncées restent valables. En particulier, les éleveurs qui ne sont pas trop endettés auront accès à des prêts à 4 p. 100 d'intérêt. Ceux qui sont très endettés pourront obtenir le report tant attendu par eux de l'annuité, dans la limite de 100 000 francs. Nous voulons d'abord venir en aide aux petits et moyens exploitants.

Un ensemble de mesures est par ailleurs destiné à leur permettre de se procurer de l'affouragement. Les éleveurs de votre département auront accès aux céréales d'intervention, qui leur reviendront à 77 centimes le kilo chez eux, ce qui est à peu près le prix considéré comme bon par toutes les organisations agricoles.

Quant au barrage, je vous confirme que la part de financement qui dépend du ministère de l'agriculture est prévue ; elle est déjà disponible. Certaines études complémentaires ont dû être menées et il a fallu obtenir l'accord de différents ministères. Je puis vous assurer, sans outrepasser mon rôle, que ces difficultés devraient être levées très rapidement et que les travaux devraient pouvoir commencer dès lors que nous nous serons mis d'accord sur l'ensemble des études complémentaires qui ont été demandées. En tout cas, du côté du Gouvernement, il n'y a plus de difficultés pour que ce barrage voie le jour le plus rapidement possible.

En ce qui concerne la situation de Villefranche-d'Allier, nous nous en sommes préoccupés. Il existe au ministère une commission tripartite qui travaille depuis le mois de juillet sur cette question. Je vous confirme que j'ai demandé à mes collaborateurs de recevoir à nouveau les dirigeants du groupe pour examiner avec eux l'ensemble des problèmes qui se posent, en particulier financiers. Si quelque chose doit être fait, cela suppose que l'on discute également du problème des réductions d'emplois. Il ne peut en être autrement et j'y veillerai particulièrement.

M. le président. Nous abordons les questions du groupe U.D.C., pour un quart d'heure.

La parole est à M. Edmond Alphandéry.

M. Edmond Alphandéry. Mon groupe a entendu avec intérêt les propositions du Gouvernement pour lutter contre les conséquences de la sécheresse. Vos préoccupations rejoignent les nôtres. Nous avons nous-mêmes fait des propositions mais je tiens à dire que nous tiendrons compte des vôtres pour déterminer notre position.

Toutefois, ces dispositions sont conjoncturelles et ne résolvent pas les problèmes de fond de l'agriculture.

Il y a d'abord le problème des charges, notamment des charges sociales et fiscales. Lors de l'examen de la deuxième partie du projet de loi de finances et des articles non rattachés, j'aurai l'occasion, au nom de mon groupe, de défendre un certain nombre d'amendements relatifs au plafonnement de l'impôt sur le foncier non bâti et à la partie de

la taxe professionnelle faisant l'objet d'une péréquation. J'espère, monsieur le ministre, que vous serez au banc du Gouvernement, aux côtés de M. Bérégovoy, pour nous aider à faire adopter ces dispositions.

Ma question porte sur le fonds national de solidarité. L'abaissement progressif à soixante ans de l'âge de la retraite pour les agriculteurs ne s'est pas accompagné de dispositions semblables pour ceux qui peuvent bénéficier du fonds national de solidarité. La plupart ne peuvent en bénéficier qu'à partir de soixante-cinq ans, ce qui crée une discrimination entre les agriculteurs et ceux qui bénéficient d'autres régimes, notamment du régime général.

Quelles dispositions comptez-vous prendre pour procéder à un rattrapage sinon immédiat, du moins étalé en fonction d'un échéancier ? Quel serait le coût d'une telle mesure, qui intéresse un grand nombre d'agriculteurs modestes et ne peut vous laisser indifférent ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, vous savez comme moi que cette prestation requiert un effort de solidarité très important de la part de la collectivité nationale, puisqu'il est de l'ordre de vingt milliards de francs, entièrement supportés par le budget de l'Etat.

Compte tenu du surcroît de charge qu'entraînerait la mesure que vous suggérez, il n'est pas envisagé pour l'instant d'abaisser l'âge d'ouverture du droit à cette allocation, je le dis clairement.

En outre, je pense que le caractère général de la réglementation en cause ne permet malheureusement pas de prévoir une mesure spécifique d'assouplissement en faveur des retraités agricoles.

Je suis cependant conscient du problème que vous posez et c'est la raison pour laquelle, lorsque certains de vos collègues m'ont interrogé sur le fonctionnement du R.M.I., j'ai dit que j'étais ouvert à un travail associant les parlementaires et les personnes qui travaillent dans les comités locaux d'insertion, lesquelles connaissent le problème de près, que j'étais ouvert à un assouplissement des conditions d'attribution du R.M.I. permettant de pallier en partie les manques que vous venez de décrire.

M. le président. La parole est à M. Bruno Durlieux.

M. Bruno Durlieux. Monsieur le ministre, ma question porte sur le problème lancinant et persistant des charges que supportent les agriculteurs, qui les empêchent de lutter à armes égales avec leurs concurrents - comme élu du Nord, région frontalière, je mesure quotidiennement ce qu'est cette concurrence - et grèvent leur revenu.

Le Gouvernement a fait de l'allègement des charges des entreprises un axe de sa politique économique, et je l'approuve sur ce point. Les exploitations agricoles, quelles qu'elles soient - élevage, horticulture, etc. - sont d'abord des entreprises. Elles doivent être partie prenante de cette politique. Etes-vous prêt à les traiter ainsi ?

Je prendrai le cas de l'impôt sur le foncier non bâti. Nous avons adopté l'an dernier une bonne mesure qui lie désormais cet impôt aux autres impôts locaux. Mais il représente toujours une lourde pénalité pour les agriculteurs, et son assiette, le revenu cadastral, est une source d'inégalités qui fausse la concurrence.

Il faut procéder avec le foncier non bâti comme on le fait depuis plusieurs années avec la taxe professionnelle et comme on le fait cette année avec la taxe d'habitation, c'est-à-dire introduire un plafonnement afin d'éviter les impositions manifestement excessives.

Etes-vous prêt à soutenir l'idée que l'impôt sur le foncier non bâti ne devrait pas excéder un pourcentage, à définir, du revenu fiscal des exploitants ? C'est selon moi une mesure nécessaire pour en alléger le poids de manière équitable, efficace et pas trop coûteuse pour les finances publiques.

Je comptais également vous poser une question concernant les cotisations sociales agricoles. Vous connaissez bien, monsieur le ministre, le contexte général. Mais je ne m'étendrai pas sur ce point puisque mes collègues et amis du Nord, Charles Paccou et Maurice Serglieraert, développeront ce thème dans leurs questions.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, je répondrai plus largement à votre question.

Nous avons pris l'an dernier, grâce à vous, une mesure positive concernant l'impôt sur le foncier non bâti. Mais je crois qu'il ne faut pas s'arrêter en chemin : il faut continuer.

Depuis, nous avons fait un seul progrès : nous avons constitué un groupe de travail qui associe le ministère de l'agriculture, le ministère des finances et la profession agricole afin de faire au Gouvernement des propositions d'allègement de l'impôt sur le foncier non bâti et de définition d'une recette de substitution pour nos communes. Sans dévoiler de grands secrets, je crois pouvoir dire que ce groupe a beaucoup progressé et qu'il devrait être capable de faire des propositions sérieuses.

J'appartiens au camp de ceux qui luttent et bataillent pour la réduction de l'impôt sur le foncier non bâti, pour toutes les formes possibles de cette réduction, dont la vôtre, entre autres. Mais nous devons encore avoir des discussions d'experts à ce sujet. Je souhaite quant à moi - c'est un engagement personnel que je prends devant vous mais je le dirai lors des conseils interministériels - que nous allions le plus vite possible en ce domaine. Dans un certain nombre de régions, il est vrai, l'impôt sur le foncier non bâti devient un obstacle dirimant non seulement à l'installation des agriculteurs, mais aussi à l'agrandissement des exploitations. Or, dans certaines régions, nous aurons besoin que les exploitations puissent s'agrandir.

M. le président. La parole est à M. Loïc Bouvard.

M. Loïc Bouvard. Monsieur le ministre, je voudrais vous entretenir brièvement de la situation très difficile, pour ne pas dire catastrophique, dans laquelle se trouvent nombre d'agriculteurs de mon département, le Morbihan, du fait de la conjugaison de ce qu'ils considèrent à juste titre comme deux fléaux, la sécheresse, pire que celle de 1976, et l'application brutale des quotas laitiers. Ce problème ne vous est pas inconnu et, je le sais, vous avez reçu, le 10 octobre, les parlementaires du département. Nous vous savons gré d'être à notre écoute.

Je rappelle que, dans le seul Morbihan, la sécheresse a provoqué un milliard de francs de pertes de recettes potentielles pour l'agriculture, soit le huitième du chiffre d'affaires annuel, et l'administration a confirmé ce chiffre. Vous venez de nous annoncer une série de mesures que nous jugeons très positives, mais dont l'ampleur et la retombée pour chaque département doivent être maintenant précisées. Par exemple, vous venez de faire état du chiffre de 650 000 tonnes de céréales d'intervention. Je vous rappelle que la quantité nécessaire, pour le seul Morbihan, est évaluée à 110 000 tonnes. Sera-t-il possible de satisfaire cette demande ?

J'en viens à ce qui me paraît être le plus essentiel : l'atténuation et, dans certains cas, l'arrêt des prélèvements des pénalités laitières et la péréquation des quotas sur deux campagnes. Pouvez-vous, monsieur le ministre, vous engager sur ce plan ? Si j'insiste, c'est que je connais, pour m'être rendu sur place, comme nombre d'entre nous, des cas désespérés d'agriculteurs qui, pris en tenaille entre les effets pervers de la sécheresse et la contrainte des pénalités laitières antérieures, sont aux abois. Certains d'entre eux sont en cessation de paiement et ne peuvent même plus payer leurs cotisations sociales !

Monsieur le ministre, ni votre action ni vos choix ne sont mis en cause, mais le groupe U.D.C. a le sentiment que les agriculteurs, compte tenu de leurs efforts, et en dépit de vos efforts, ne sont pas encore traités comme les autres catégories sociales de la nation. Monsieur le ministre, que comptez-vous faire ? Que pouvez-vous faire ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, je viens de montrer à l'instant, je le crois, que le Gouvernement s'efforçait de traiter les agriculteurs comme le reste de la nation.

M. Loïc Bouvard. Oui, vous !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Je voudrais même être sûr que certains ne penseront pas qu'ils sont peut-être mieux traités que d'autres.

J'en viens à vos deux questions, monsieur le député.

Nous disposons donc de 650 000 tonnes de céréales d'intervention, pour l'instant. Consommons-les, je vous en prie ! Ensuite, nous verrons ce que nous pouvons faire et ce que nous devons faire.

S'agissant des quotas laitiers, je ne prendrai pas l'engagement d'ouvrir un débat dans la communauté sur la répartition des pénalités sur deux ans. Ce débat serait peut-être beaucoup trop difficile à mener, et je ne suis pas sûr que nous puissions en sortir gagnants ; il faut essayer de s'engager dans les batailles que l'on peut gagner !

Pour l'instant, je me bats sur l'augmentation du l p. 100 - je crois d'ailleurs que les professionnels ont montré leur satisfaction : cela devrait nous permettre, vous le savez, de faire face à certaines difficultés que vous venez d'évoquer, puisque les prioritaires seront servis les premiers.

Mais je tiens aussi à vous dire, monsieur le député, que, dans l'ensemble, le programme de restructuration laitière que nous avons décidé l'an dernier a fort bien marché. J'ai posé une condition à ce programme : il faut veiller à ce que ceux qui abandonnent leurs références laitières, parce que la rente qu'on leur propose est intéressante, soient assurés que les quantités de lait qu'ils auront ainsi abandonnées iront d'abord aux producteurs qui produisent de 60 à 100 000 litres de lait. Ce sont les agriculteurs de votre département que je vise, monsieur le député ; et c'est parce que je sais la difficulté dans laquelle se trouvent un certain nombre de familles, de producteurs de lait, pour cause de pénalités, que j'ai posé cette règle.

C'est aussi la raison pour laquelle je demande au Gouvernement - je ne sais pas si je pourrai l'obtenir car j'ai demandé beaucoup ces temps-ci - qu'il y ait une rallonge financière pour ce programme de restructuration laitière, afin de pouvoir satisfaire l'ensemble des mesures.

Tout cela doit aller le plus possible à la commission mixte départementale. Localement sur le terrain, je crois que les professionnels sont capables - ils l'ont fait cette année - de résoudre un certain nombre de cas particulièrement difficiles. En avait-on peur de cette deuxième année de pénalités laitières ! Puis, l'un dans l'autre, les choses ne se sont pas trop mal passées. Essentiellement, parce qu'elles ont été gérées très près du terrain.

Vous pouvez me faire confiance, monsieur Bouvard : nous continuerons dans cette direction !

M. Lolo Bouvard. Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe U.D.F.

La parole est à M. Xavier Hunault.

M. Xavier Hunault. Monsieur le ministre, dans votre réponse, tout à l'heure, vous m'avez attribué des propos que je n'ai jamais tenus.

En revanche, j'ai fait référence à des documents officiels du conseil de l'Europe. Je n'ai rien inventé ! Je m'attendais à une autre prise en considération de votre part, surtout que nous touchons là au fond du problème, puisqu'il s'agit des réserves alimentaires mondiales. Sont-elles dans une situation dangereuse, comme il est écrit dans des documents officiels - rapports de l'O.C.D.E. ou du conseil de l'Europe ? L'un et l'autre sont des organismes sérieux, et ils méritaient plus de considération que celle que vous avez manifestée tout à l'heure. Cela mérite attention.

Ma question a trait à la taxe de coresponsabilité, décidée par la Communauté, après avis conforme du Parlement européen où je siégeais à l'époque - j'ai voté contre la mesure, et je m'en honore ; tous les socialistes ont voté pour. Maintenant, on s'est rendu compte que cette mesure était inopérante. La preuve en est que l'on a instauré les quotas !

Or sur les quotas, précisément, permettez-moi d'exprimer une opinion différente : si les affirmations de ces rapports de l'O.C.D.E. et du conseil de l'Europe sont exacts, les quotas, à terme, se révéleront non seulement inadaptés mais préjudiciables aux intérêts des Européens. En ce qui concerne la taxe de coresponsabilité, qu'entendez-vous faire ? On vous l'a demandé des deux côtés de l'hémicycle. Estimez-vous devoir la supprimer ? Si oui, quand ? Comment ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur Hunault, d'abord, si je vous ai prêté des paroles que vous n'auriez pas prononcées, dont acte, je les retire tout de suite, et je vous présente mes excuses.

J'ai cru que vous aviez voulu demander une loi d'orientation ou quelque chose de ce genre et je vous ai répondu que cela ne me paraissait pas être le sujet principal. Vous vous êtes mal exprimé, ou je vous ai mal compris, peu importe.

La taxe de coresponsabilité laitière, vous avez raison, a été instituée en 1975. Dernière tentative - tentative désespérée - pour essayer de limiter la production laitière ! Elle n'a pas suffi ! Mais à l'époque, en 1978, 1979, un certain nombre de personnes - et certains députés qui siègent sur ces bancs s'en souviennent - avaient été alertés par de grands dirigeants professionnels ; je pense, en particulier, au président des chambres d'agriculture, le président de Caffarelli. Ils avaient prévenu : « Attention, on va à la catastrophe ! » On a alors essayé d'établir une cote mal taillée, mais la taxe de coresponsabilité n'a pas suffi. Tant que l'on a un avantage, ne serait-il que de un centime, à produire un litre de lait, on le produit, malgré la taxe de coresponsabilité ! Non seulement cette taxe n'a pas freiné la production laitière, mais elle l'a accrue. C'est parce qu'on a mal calculé en 1979 - peut-être n'a-t-on pas voulu être suffisamment sévère - qu'il a fallu mettre en place des quotas en 1984.

Actuellement, la taxe de coresponsabilité laitière, en principe destinée à chercher à ouvrir de nouveaux débouchés au lait, a perdu beaucoup de sa justification. Il ne resterait peut-être qu'une seule de ses justifications : c'est qu'elle puisse financer les programmes communautaires de recherche sur l'utilisation de l'ensemble des molécules contenues dans le lait pour des usages autres qu'alimentaires. Alors là, oui, elle serait intéressante !

Dès lors qu'elle est devenue, depuis 1979, une pure et simple ressource du F.E.O.G.A., elle ne se défend plus à partir du moment où existent les quotas. C'est pourquoi nous l'avons diminuée de moitié pour tout le monde et nous l'avons même supprimée dans les zones défavorisées l'an dernier. J'espère bien que, au cours de la prochaine négociation sur les prix, nous pourrions terminer le travail.

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1990, n° 895 (rapport n° 920 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Agriculture et forêt ; budget annexe des prestations sociales agricoles (*suite*).

Agriculture et forêt :

Annexe n° 3. - M. Yves Tavernier, rapporteur spécial ; avis n° 922, tome VI, de M. Théo Vial-Massat, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 925, tome I, de M. Alain Brune, au nom de la commission de la production et des échanges.

Budget annexe des prestations sociales agricoles (B.A.P.S.A.) :

Annexe n° 43. - M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial ; avis n° 921, tome XV, de M. Henri Bayard, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures trente.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

CLAUDE MERCIER

